

# RAPPORT FINANCIER 2025

[secours-catholique.org](https://secours-catholique.org)

 [caritasfrance](#)  
 [Secours Catholique-Caritas France](#)  
 [@caritasfrance](#)



ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL



# SOMMAIRE

## Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DE GESTION 2025 .....	5
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 .....	22
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025 .....	24
ANNEXE AUX COMPTES .....	26
TABLEAU DE FINANCEMENT.....	63
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2026.....	64
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	65

---

# RAPPORT DE GESTION 2025

---

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2025 ET PERSPECTIVES POUR 2026</b> .....	<b>5</b>
1.1. Contexte général de l'année 2025.....	5
1.2. Chiffres clés et variations des résultats de l'année 2025 .....	6
1.3. Perspectives pour 2026.....	7
<b>2. ANALYSE DES RÉSULTATS</b> .....	<b>7</b>
2.1. Compte de résultat .....	7
2.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER) .....	12
2.3. Modèle économique .....	15
<b>3. ANALYSE DU BILAN</b> .....	<b>17</b>
3.1. Fonds propres et réserves.....	17
3.2. Actif immobilisé net.....	17
3.3. Fonds reportés et fonds dédiés .....	18
3.4. Provisions .....	18
3.5. Analyse de l'actif circulant.....	19
3.6. Analyse des dettes .....	19
3.7. Analyse de la variation de trésorerie .....	20

## 1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2025 ET PERSPECTIVES POUR 2026

### 1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2025

Le Secours Catholique a continué la réflexion sur son modèle socio-économique, entamée en 2024. La conviction que l'association doit consacrer l'essentiel de ses ressources à la lutte contre les causes profondes de la pauvreté en France et à l'international et la nécessité pour y parvenir de faire évoluer son fonctionnement, notamment l'articulation entre ses antennes départementales, ses équipes déconcentrées en région et son siège national, a guidé ces travaux.

En octobre 2025, le SCCF a présenté au comité social et économique (CSE) un projet de transformation de son organisation. Cette transformation vise à mettre en place une organisation sobre, proche des actions de terrain, en France par ses délégations, comme à l'international par ses partenaires, qui a des conséquences sur l'emploi au sein de l'association. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) avec une phase préalable de départs volontaires a par conséquent fait l'objet d'une information-consultation avec le comité économique et social et de négociations avec les délégués syndicaux. Au terme de ces négociations, un accord majoritaire a été conclu en février 2026, la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) a validé le PSE au début d'avril 2026.

La politique de gel de postes menée depuis 2024 et la phase de départs volontaires vont permettre de limiter le nombre de départs contraints. L'organisation a voulu, dans ce contexte particulièrement difficile, accompagner au mieux les personnes qui quittaient le SCCF. Les comptes 2025 incluent une provision de 4,3 M€ correspondant aux obligations légales et aux compensations extralégales prévues par le Secours Catholique dans le cadre des départs liés au PSE. Les premiers départs sont prévus courant juin 2026.

Le résultat de 2025 est très proche de l'équilibre. Il fait suite à un résultat excédentaire en 2024, excédent qui était principalement dû à une hausse exceptionnelle des produits liés aux assurances-vie et une réalisation de legs meilleure que les années antérieures. Le résultat de 2024 s'inscrivait dans un contexte de déficit structurel depuis plusieurs années (déficit de 10,1 M€ en 2023 et de 5 M€ en 2022, notamment).

La transformation engagée ne se réduit pas à un changement d'organisation :

- ▶ Le SCCF a souhaité réinventer sa vie associative, élargir sa base d'adhérents et renforcer, à tous les niveaux, une véritable participation des acteurs. Cette intention s'est notamment matérialisée par la refonte des statuts. Après avoir été présentés et validés par l'assemblée générale en juin 2025, les nouveaux statuts ont, après un avis favorable du Conseil d'État, été approuvés par le Ministère de l'Intérieur en janvier 2026.
- ▶ Le SCCF a également continué sa politique de diversification de ses ressources financières, en mettant l'accent sur la recherche de subventions et de dons d'entreprises et de fondations. Cette recherche est soutenue par des chargés de communication et de collecte bientôt présents dans toutes les régions.
- ▶ Le SCCF souhaite également être une organisation sobre qui optimise chaque euro qui lui est confié. Dans cette perspective, l'optimisation des achats a continué à se mettre en place en 2025, conformément à la politique d'achats qui prévoit notamment une mise en concurrence systématique des fournisseurs et la centralisation de certains achats quand celle-ci permet de réduire les prix et de maximiser la qualité du service.
- ▶ La politique de modernisation des outils informatiques a également continué : l'application TousActeurs, mise en service en 2024, est maintenant utilisée par l'ensemble des délégations. Elle recense par activités l'engagement des bénévoles et des différents acteurs (financeurs, personnes en précarité, etc.) et permet de mobiliser et d'informer selon des thématiques adaptées. Un logiciel budgétaire, qui permet aux acteurs d'accéder rapidement aux données financières dont ils ont besoin pour piloter leur activité et de simplifier le processus budgétaire, a été mis en place en fin d'année. Par ailleurs, un travail approfondi sur la dématérialisation des factures et de leur approbation est en cours et aboutira dans le courant de 2026.

Le Secours Catholique s'est également doté d'une politique immobilière approuvée par le conseil d'administration en janvier 2026. Celle-ci met l'accent sur la nécessité de porter une attention particulière à l'entretien des locaux pour permettre un accueil digne et de qualité et préserver le patrimoine de l'association. Un plan pluriannuel de travaux est en cours d'élaboration.

Le Secours Catholique continue de bénéficier du label de l'organisme de déontologie « Don en confiance » renouvelé en mars 2024.

## 1.2. CHIFFRES CLÉS ET VARIATIONS DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2025

Le total des produits est en baisse et s'élève à 149,8 M€ contre 152,6 M€ en 2024 (- 2,8 M€ ; soit - 1,8 %). Le total des charges est en hausse et s'élève à 149,9 M€ contre 147,9 M€ en 2024 (+ 2 M€ ; soit + 1,4 %).

Le résultat de l'exercice 2025 présente **un déficit de - 0,1 M€**.

Les produits, 149,8 M€, agrégés à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, 180,5 M€, représentent **le total des ressources du modèle économique du SCCF, soit 330,3 M€**.

L'application du **nouveau règlement ANC n° 2022-06** a entraîné plusieurs changements sur la **présentation des comptes de 2025**. Afin d'assurer la comparabilité des données avec l'exercice de 2024, les variations du rapport de gestion ont été déterminées à partir des **résultats d'exploitation et exceptionnel 2024 retraités** (détaillés au point 6.9 de l'annexe) :

	Compte de résultat		
	2025	2024	2024 retraité
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	3 581 528	4 140 420	4 637 035
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	801 871	472 934	472 934
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	- 4 342 512	496 615	-
<b>IS</b>	- 167 494	- 408 148	- 408 148
<b>EXÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>- 126 607</b>	<b>4 701 821</b>	<b>4 701 821</b>

### Variations des résultats de l'année 2025

**Le résultat de l'exercice est un déficit de - 0,1 M€**, contre un excédent de 4,7 M€ en 2024.

La baisse du résultat (- 4,8 M€) s'établit à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

• La baisse du résultat courant d'exploitation (ajusté de l'impôt sur les sociétés) :	- 0,8 M€
▣ La hausse du résultat financier :	+ 0,3 M€
▣ La baisse du résultat exceptionnel :	- 4,3 M€
<b>Total de la variation du résultat :</b>	<b>- 4,8 M€</b>

### Le résultat d'exploitation est en baisse de - 0,8 M€.

Cette variation résulte :

- ▶ d'une baisse de - 3,8 M€ des produits d'exploitation (hors utilisation des fonds dédiés) portant essentiellement sur les « subventions » (- 4,1 M€), les « dons manuels » (- 2,8 M€) et les assurances-vie (- 3,4 M€) ; partiellement compensée par la hausse des legs et donations (+ 4,7 M€) et des « contributions financières » (+ 1,9 M€) ;
- ▶ d'une baisse de - 0,4 M€ des charges d'exploitation (hors report en fonds dédiés), portant principalement sur les « aides financières aux partenaires » (- 0,4 M€), les « achats et charges externes » (- 0,3 M€), les charges de personnel (- 0,3 M€) et les « impôts, taxes et versements assimilés » (- 0,2 M€) ; pondérée par la dotation d'un risque fiscal (1,7 M€) ;
- ▶ et de la variation de l'utilisation et du report des fonds dédiés (+ 2,6 M€), correspondant aux ressources affectées et non encore employées.

### Le résultat financier est en hausse, s'élevant à 0,8 M€, contre 0,5 M€ en 2024.

La variation des produits financiers (+ 0,4 M€) s'explique par la reprise de la provision du prêt accordé à « Réseau Éco Habitat SAS » (+ 0,9 M€), pondérée par une baisse des produits de placements (- 0,5 M€).

### Le résultat exceptionnel s'élève à - 4,3 M€.

La définition des produits et charges exceptionnels ayant évolué à la suite de l'application du règlement ANC n° 2022-06, seuls les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel sont dorénavant constatés en exceptionnel. Le résultat exceptionnel est constitué par la dotation exceptionnelle d'une provision des coûts estimés pour le plan de sauvegarde et de l'emploi, annoncé à la fin de 2025 et qui sera mis en œuvre en 2026 (4,3 M€).

### 1.3. PERSPECTIVES POUR 2026

Comme évoqué précédemment, 2026 sera l'année de la mise en place d'une transformation profonde du Secours Catholique : mise en place d'une nouvelle organisation plus sobre et plus agile, mise en place de ses nouveaux statuts qui dynamiseront la vie associative et continuation de la diversification des ressources et de l'automatisation des systèmes. Cette transformation, une fois en place, permettra de bâtir, avec un modèle économique équilibré, le nouveau projet national. Ce travail a déjà commencé et sera un élément fédérateur pour définir les nouveaux axes prioritaires de l'organisation pour les années 2026-2032.

Les documents financiers, arrêtés par le conseil d'administration le 7 mai 2026 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 16 juin 2026, ont été présentés au comité d'audit le 21 avril 2026 qui a émis un avis favorable. Ils ont été établis conformément au règlement 2022-06 applicable à partir du 1er janvier 2025. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes qui présente ses rapports. Une information et un suivi des perspectives d'évolution financière sont régulièrement partagés avec ces instances de gouvernance.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats de 2025 au regard du compte de résultat, du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

## 2. ANALYSE DES RÉSULTATS

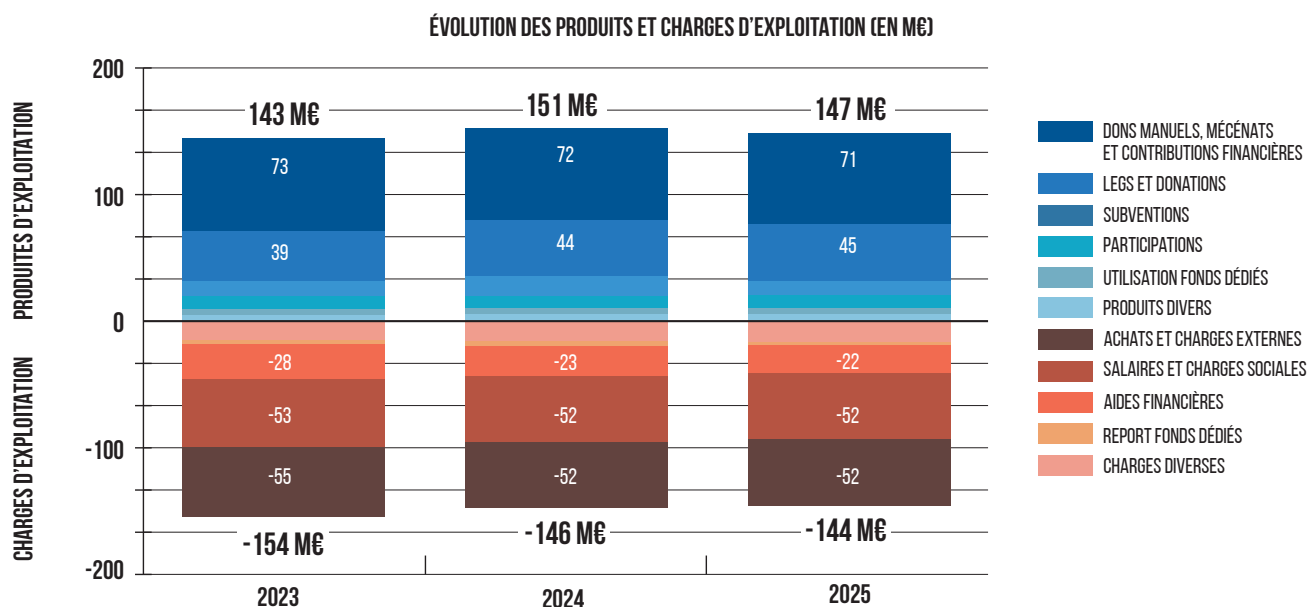
### 2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits (149,8 M€) et des charges (149,9 M€) de l'exercice.

#### 2.1.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** (3,6 M€) est en baisse par rapport à 2024 (- 1 M€). Cette variation résulte d'une baisse des produits d'exploitation (- 3,8 M€) et des charges d'exploitation (- 0,2 M€), compensée par la variation de l'utilisation et du report des fonds dédiés (+ 2,6 M€).

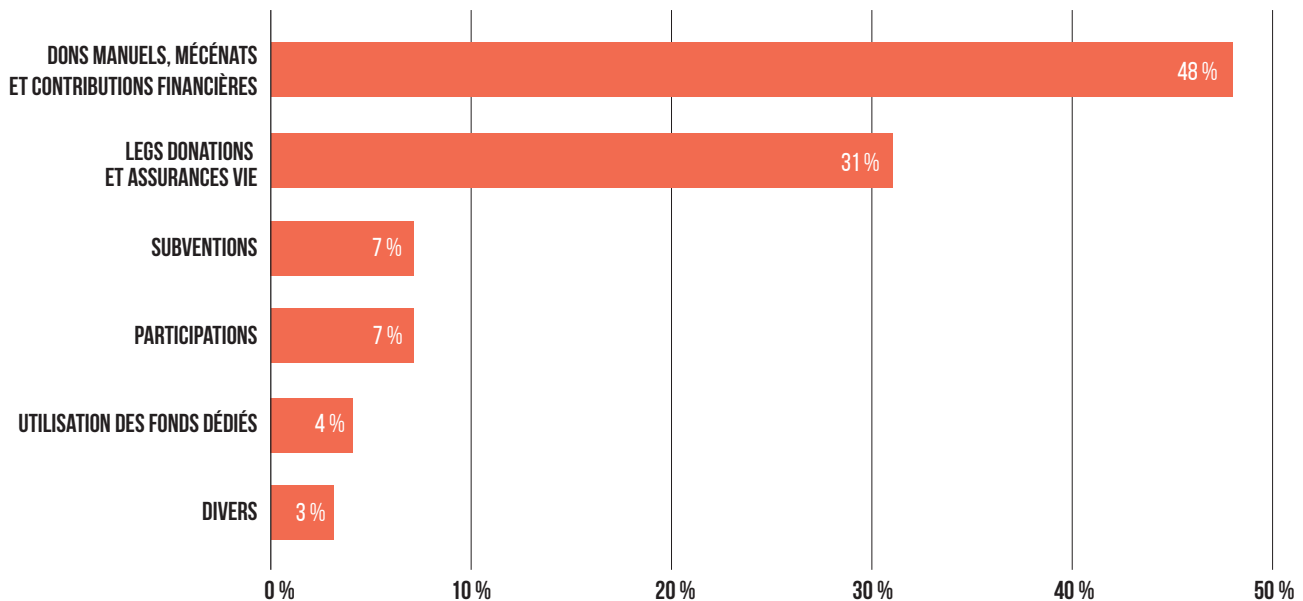
L'évolution des principaux postes du résultat d'exploitation depuis 2023 s'illustre comme suit :



\* Les postes 2023 et 2024 ont été retraités selon les dispositions de l'ANC n° 2022-06.

## 2.1.1.1. ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION

RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION 2025 : 147 M€



**1 - Premier poste de recettes pour l'association, les dons manuels, mécénats et contributions financières** s'élèvent à 71,2 M€, contre 72,2 M€ en 2024.

**Les dons manuels et les mécénats**, s'élevant à 64,9 M€, contre 67,6 M€ en 2024, sont constitués des dons provenant essentiellement de particuliers et de personnes morales privées (63,1 M€), des abandons de frais des bénévoles (1,6 M€) et des mécénats d'entreprise (0,2 M€).

Nous distinguons les dons non affectés, destinés à la mission générale du Secours Catholique, des dons dits affectés qui sont liés à un appel pour une cause spécifique émis par l'association ou à une volonté spécifique émise par le donateur.

→ Les **dons manuels non affectés** s'élèvent à 62,2 M€, contre 64,3 M€ en 2024.

Ils confèrent à l'association les moyens de son action. Compte tenu du contexte économique en France et à l'international, la collecte de dons demeure performante avec un recrutement qui se poursuit (26 % des dons sont réalisés par de nouveaux donateurs), mais dont l'impact reste mesuré en valeur (6,7 % du total des dons).

La fidélisation des donateurs demeure l'enjeu essentiel de la collecte annuelle. Les prélèvements représentent un tiers des montants collectés. Ce chiffre est en progression continue, avec + 6% depuis 2019. Les dons réalisés sur le Web poursuivent également leur augmentation en valeur et en part relative.

Le recrutement de nouveaux donateurs est porté par deux dynamiques distinctes : le recrutement classique par *mailing* papier qui reste la principale source de nouveaux donateurs et le face-à-face qui représente aujourd'hui plus de 30 % du recrutement. Il permet de toucher des donateurs plus jeunes, qui s'engagent souvent directement en prélèvements automatiques.

Le recrutement en don ponctuel reste un levier clé pour élargir la base de donateurs et générer du volume. Ce canal connaît un ralentissement pour notre organisation comme dans l'ensemble du secteur. Notre approche se distingue par la recherche de donateurs à contribution élevée dès l'entrée, ce qui limite le nombre de donateurs recrutés mais renforce les enjeux de conversion et de fidélisation.

→ Les **dons manuels affectés** sont de 0,9 M€, contre 1,5 M€ en 2024. Cette baisse s'explique par l'absence d'appel spécifique émis par l'association au cours de l'exercice.

**Les contributions financières** s'élèvent à 6,3 M€, contre 4,3 M€ en 2024. Elles désignent les recettes reçues de fondations et d'associations dans le cadre de conventions passées avec le Secours Catholique. Elles comprennent les financements apportés par la Fondation Caritas France, à hauteur de 3,2 M€, équivalents à 2024.

La hausse importante de ces fonds s'explique principalement par la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle avec la Fondation du Crédit mutuel (0,8 M€ au titre de 2025) et par une convention accordée par la Fondation Carasso, abritée par la Fondation de France, de 0,3 M€.

Cette hausse illustre l'investissement de l'association dans la fidélisation de nouveaux soutiens, en renforçant la collaboration avec des relais territoriaux (chargés de communication et de collecte régionaux), en diversifiant les propositions d'événements de levées de fonds et en consolidant le parcours d'engagement des donateurs.

**2 - Le poste « Legs, donations et assurances-vie »** est en hausse de 1,3 M€ (soit + 3 %), s'élevant à 45,5 M€, contre 44,2 M€ en 2024. Le détail de ce poste est présenté dans l'annexe aux comptes, au paragraphe « 6.3. Legs, donations et assurances-vie ».

La hausse de ce poste s'explique par une augmentation significative des produits liés aux legs et donations de + 4,7 M€, s'élevant à 28,5 M€ en 2025, pondérée par une baisse des produits liés aux assurances-vie de - 3,4 M€, s'élevant à 17 M€.

Le nombre de dossiers legs et donations présentés au Conseil d'administration est en hausse par rapport à 2024 (230 dossiers, contre 215 en 2024). Par ailleurs, le fonds reporté, représentant le patrimoine restant à réaliser à la fin de l'exercice 2025, s'élève à 51,7 M€, soit une hausse de + 5 M€ par rapport à 2024.

Le nombre de dossiers d'assurances-vie demeure équivalent à 2024 (197, contre 200 en 2024). L'obtention de plusieurs dossiers importants en 2024 avait permis d'atteindre un niveau exceptionnel. Les montants collectés en 2025 restent cependant supérieurs à 2023 (+ 1 M€).

Le Secours Catholique poursuit ses investissements dans sa stratégie de développement des libéralités, en travaillant sur l'accompagnement en proximité des testateurs et en renforçant les campagnes de communication.

**3 - Le poste « Subventions »** (10,7 M€), comprenant les concours publics (0,1 M€) et les subventions (10,6 M€), est en baisse par rapport à 2024 (- 4,1 M€, soit - 28 %).

Les subventions se répartissent de la façon suivante :

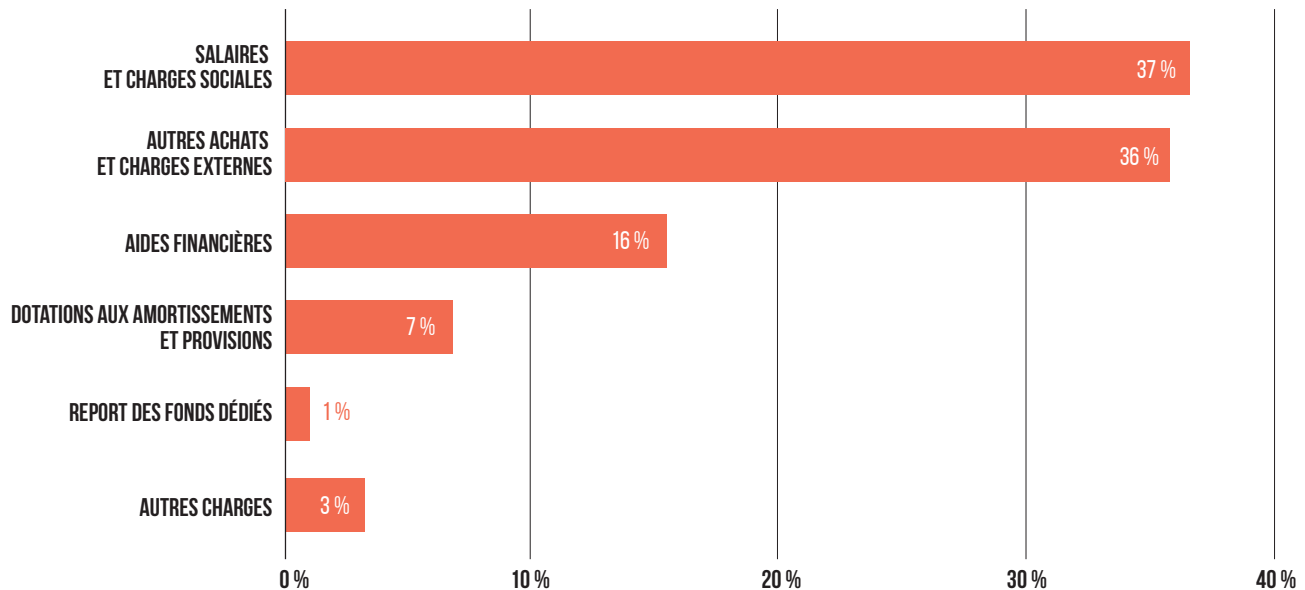
- ▶ Les **subventions pour l'action France**, s'élevant à 9,4 M€, sont en diminution par rapport à 2024 (- 0,4 M€, soit - 4 %) ;
- ▶ Les **subventions affectées à l'action internationale**, s'élevant à 0,5 M€ contre 4,3 M€ en 2024, sont en forte baisse. Celle-ci s'explique principalement par l'enregistrement en 2024 de la subvention de 3,2 M€, accordée par l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du programme international de « Transition écologique juste ». Une nouvelle convention est en cours de négociation pour l'exercice de 2026.
- ▶ La **quote-part des subventions d'investissement affectée au résultat** s'élevant à 0,6 M€, contre 0,5 M€ en 2024. Les subventions d'investissement inscrites au passif sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée sur les investissements qu'elles financent à compter de leur mise en service.

**4 - Le poste « Autres produits »** est constitué de participations d'activités et de soutien (10,4 M€, contre 10,1 M€ en 2024) recueillies dans le cadre d'activités sociales ou de manifestations exceptionnelles, de produits liés à la mise à disposition de personnel auprès de partenaires et au remboursement de débours divers (2,5 M€).

**5 - Le poste « Ventes de marchandises »** (0,5 M€) regroupe la vente des produits servant de support à l'animation de la campagne de Noël (bougies, calendriers, etc.). La campagne annuelle d'éveil à la générosité du Secours Catholique se déroule de novembre à décembre. Elle a pour objectif de rendre visible notre mission et la diversité des actions que nous menons avec les personnes en précarité, en allant à la rencontre du grand public, et de susciter ainsi l'engagement à travers le don et le bénévolat.

## 2.1.1.2. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2025 : 144 M€



**1 - Le poste des « Salaires et charges sociales »** devient le premier poste de dépenses de l'association, représentant 37 % des dépenses. Il s'élève à 52,1 M€, contre 52,4 M€ en 2024. Ce poste est en légère baisse par rapport à 2024, malgré une augmentation générale de 1 % accordée dans le cadre des négociations obligatoires annuelles (NAO). En effet, la politique de gel de postes a continué en 2025 jusqu'à l'annonce du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). À partir de cette annonce, tout recrutement à durée indéterminée a été suspendu jusqu'à la fin de la mise en place du PSE. Ces mesures visaient à limiter au maximum le nombre de licenciements.

L'effectif moyen est en baisse par rapport à 2024 (894 équivalents temps plein moyen [ETP], contre 910 ETP en 2024). Pour mémoire, les engagements hors bilan en matière de retraite sont évalués à 4,9 M€, contre 5,1 M€ en 2024. L'information figure dans les annexes comptables.

**2 - Le poste « Autres achats et charges externes »** est en légère baisse de - 0,3 M€, s'élevant à 51,6 M€, contre 51,9 M€ en 2024.

Les principales variations de ce poste ont porté sur :

- ▶ Les charges d'électricité (- 0,4 M€, soit - 23 %), à la suite de la renégociation de notre contrat avec EDF qui a entraîné une baisse des tarifs ;
- ▶ Les autres services extérieurs (- 0,4 M€, soit -42 %) ;
- ▶ Les charges de locations immobilières (- 0,3 M€, soit - 4 %), ce poste ayant fait l'objet d'une attention particulière à la suite d'une campagne de sensibilisation sur l'optimisation de l'utilisation de nos locaux ;
- ▶ Les charges d'honoraires (+ 0,3 M€, soit + 10 %), résultant des honoraires liés au plan de sauvegarde et de l'emploi.

**3 - Le poste « Aides financières »**, constitué des « Aides financières aux partenaires » et des « Distributions directes de secours », est en diminution, s'élevant à 22,5 M€, contre 23 M€ en 2024.

Les **aides financières aux partenaires en France** s'élèvent à 2,1 M€, contre 2,5 M€ en 2024. Des aides financières sont octroyées par le siège et les délégations en faveur d'organismes engagés dans l'action sociale sur des thèmes spécifiques complétant l'activité du Secours Catholique.

La baisse de ce poste depuis 2023 s'explique notamment par l'arrêt des subventions d'équilibre accordées à Caritas Habitat, conjointement à un travail important entrepris pour stabiliser le modèle économique de cette entité du réseau Caritas. Des apports en capital ont été privilégiés.

Les « **Distributions directes de secours** » (20,4 M€, contre 20,5 M€ en 2024) sont composées :

- ▶ Des **aides financières aux personnes** portant principalement sur les besoins vitaux, le désendettement, l'intégration des personnes, octroyées une fois que les aides publiques ont été mobilisées, s'élèvent à 8 M€, contre 7,8 M€ en 2024.
- ▶ Des **aides financières internationales** s'élevant à 12,4 M€, contre 12,7 M€ en 2024. Les aides votées en 2025 concernent 113 partenaires sur 47 pays de tous les continents. Les cinq pays ayant reçu les plus gros financements sont la Palestine (1,6 M€), la région Afrique (1,2 M€), les projets thématiques multicontinents (1,1 M€), l'Ukraine (1,1 M€) et le Myanmar (1 M€). Plus de 3,3 millions de bénéficiaires ont été accompagnés par des programmes de développement, d'urgence et de réhabilitation, et soutenus par le SCCF.

L'année 2025 a notamment été marquée par la présence du Secours Catholique à la COP 30 qui a eu lieu en novembre 2025, dix ans après l'accord de Paris. La participation d'une délégation composée d'acteurs du plaidoyer France et international, d'acteurs de la délégation de Guyane et des partenaires de Madagascar a permis un suivi des négociations officielles et une contribution au Sommet des peuples à travers un atelier participatif sur le sujet des personnes impactées par le changement climatique.

**4 - Les « Dotations aux amortissements et dépréciations »**, s'élèvent à 7,5 M€. Elles demeurent stables par rapport à 2024. Ce poste est composé des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (6,6 M€, dont 4 M€ concernent les installations et constructions) et incorporelles (0,9 M€, correspondant essentiellement à l'amortissement des logiciels).

**Le poste « Dotations aux provisions »** s'élève à 2,4 M€, contre 0,8 M€ en 2024. Il est principalement constitué d'une dotation liée à un risque fiscal (1,7 M€), dont le Secours Catholique conteste le bien-fondé et dont l'instruction est en cours, et d'une dotation liée à un risque de remboursement d'un don reçu entre 2023 et 2024 (0,5 M€), à la suite d'une réclamation des héritiers en décembre 2025.

**5 - Le poste « Impôts et taxes et versements assimilés »** s'élève à 4,9 M€, contre 5,2 M€ en 2024. Ce poste est principalement constitué de la taxe sur les salaires (3,5 M€) et des taxes foncières (0,9 M€).

### 2.1.1.3. ANALYSE DE L'UTILISATION ET DU REPORT EN FONDS DÉDIÉS

L'utilisation des fonds dédiés représente la part des fonds collectés non engagée les années précédentes et employée sur l'année. Elle constitue un produit.

Le report en fonds dédiés représente la part des fonds collectés liés aux projets affectés qui ne sont pas encore engagés à la fin de l'année. Ce report constitue une charge.

Ces deux postes permettent d'ajuster les fonds dédiés à hauteur de leur emploi sur l'exercice.

**Le poste « Utilisation des fonds dédiés »** s'élève à 5,2 M€, contre 4,6 M€ en 2024. Il résulte de l'utilisation de fonds destinés à l'action France (2,8 M€, équivalent à 2024), à l'action internationale (2,1 M€, contre 1,6 M€ en 2024) et à l'investissement (0,3 M€).

Il est constitué principalement par l'utilisation :

- ▶ Des fonds issus de la subvention accordée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), dans le cadre de la démarche « Mieux manger pour tous » (1,6 M€), et des fonds de la subvention accordée par l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du programme international « Transition écologique juste » (1,6 M€) ;
- ▶ Des fonds collectés en soutien à Mayotte, à la suite de la catastrophe naturelle en novembre 2024 (0,7 M€) ;
- ▶ Des fonds « Urgence Ukraine » collectés entre 2023 et 2024 (0,5 M€) ;
- ▶ Et de la fin de l'utilisation des fonds collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus (0,4 M€).

Le poste « Report en fonds dédiés » s'élève à 1,9 M€, contre 3,9 M€ en 2024. Il est composé des fonds collectés liés aux projets affectés non encore engagés à la fin de l'année, en France (1,1 M€) et à l'international (0,1 M€), et des fonds collectés portant sur des projets d'investissement (0,7 M€).

Ce poste est notamment constitué par le report des fonds non encore employés de la contribution financière de la Fondation Caritas France portant sur des projets d'investissement (0,3 M€) et de fonds collectés soutenant le programme alimentaire « Ensemble, bien vivre, bien manger » (0,5 M€).

## 2.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 0,8 M€, contre 0,5 M€ en 2024. Cette variation résulte d'une augmentation des produits financiers (+ 0,4 M€).

La variation des produits financiers s'explique par une hausse des reprises sur dépréciation résultant de l'ajustement de la provision du prêt accordé à « Réseau Éco Habitat SAS » (0,9 M€), pondérée par une baisse des produits de placements (1,3 M€, contre 1,8 M€ en 2024) résultant de la baisse des taux d'intérêt.

Le total des charges financières est équivalent à celui de 2024, cependant les sommes qui le composent présentent les variations suivantes :

- ▶ Les dotations ont diminué de 0,7 M€, en raison notamment de la dotation pour risque de dépréciation des titres SCA Caritas Habitat en 2024 de 0,8 M€, augmentée de 0,4 M€ en 2025 ;
- ▶ Suite à l'application du règlement ANC n° 2022-06, les charges financières comprennent le montant des valeurs comptables des immobilisations financières cédées, imputées antérieurement au niveau des charges exceptionnelles. Elles s'élèvent à 0,8 M€ en 2025.

## 2.1.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel présente un déficit de - 4,3 M€.

Il convient de préciser que la définition des produits et charges exceptionnels a évolué à la suite de l'application du règlement ANC n° 2022-06. Dorénavant, seuls les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel sont constatés en exceptionnel. Les produits et charges exceptionnels liés à une gestion courante ont été comptabilisés dans les comptes de produits et charges par nature.

Par conséquent, le résultat exceptionnel de 2025 est composé uniquement de la dotation d'une provision des coûts estimés du plan de sauvegarde de l'emploi annoncé à la fin de 2025 et qui sera mis en œuvre en 2026. Les mesures d'accompagnement prévues par l'employeur et les indemnités légales et supralégales sont estimées à 4,3 M€ (paragraphe 6.6 de l'annexe).

## 2.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont présentés selon les modèles établis par le règlement comptable ANC n° 2018-06. Ces deux tableaux d'exploitation et les méthodes d'élaboration sont présentés et décrits dans l'annexe aux comptes, aux chapitres 8 et 9.

### 2.2.1. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) présente les produits par nature, selon l'origine des ressources et permet de classer, grâce à une approche analytique, les charges par destination : missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

#### 2.2.1.1. ANALYSE DES PRODUITS PAR ORIGINE

Les produits liés à la générosité du public – dons, legs, mécénats et autres produits – représentent **113,2 M€**, soit 76 % du total des produits par origine. Les ressources financières de la générosité du public restent la ressource principale permettant à l'association de mener ses actions.

L'analyse des produits dons, legs et participations a été présentée au point II.1.a.a.

Les autres produits liés à la générosité du public correspondent principalement à des participations de soutien (1,6 M€).

Les produits non liés à la générosité du public (18,3 M€) sont constitués des postes suivants :

- ▶ « Contributions financières » (6,3 M€) qui comprennent les fonds reçus des associations et des fondations ;
- ▶ « Autres produits non liés à la générosité du public » (12 M€), correspondant principalement à des participations d'activité (8,8 M€).

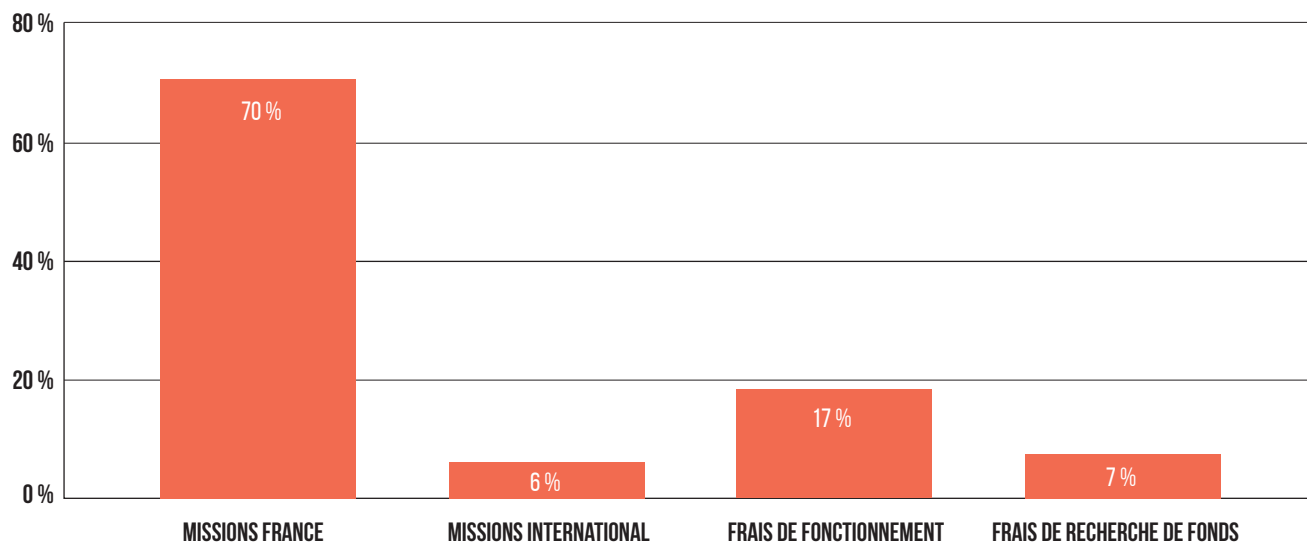
Les autres postes – « Subventions » (10,7 M€), « Reprise sur provisions » (1,4 M€) et « Utilisation des fonds dédiés » (5,2 M€) – sont commentés au point 2.1.1.1.

### 2.2.1.2. ANALYSE DES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges par destination sont regroupées principalement selon les postes suivants : « Missions sociales » (103,4 M€), incluant les « Missions réalisées en France » (84,2 M€) et les « Missions réalisées à l'international » (19,2 M€), « Frais de recherche de fonds » (19,3 M€) et « Frais de fonctionnement » (16,7 M€).

Les frais de personnel sont répartis selon des clés analytiques prédéfinies, sur les postes des charges par destination établies à partir des fiches métiers qui décrivent la finalité des travaux confiés aux salariés.

#### RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL



Le poste « Missions sociales » est réparti en deux postes : les « Missions réalisées en France » et les « Missions réalisées à l'étranger ».

Les missions réalisées en France sont en baisse et s'élèvent à 84,2 M€, contre 85,6 M€ en 2024. Elles représentent 81 % des missions sociales et comprennent les actions réalisées directement et les versements à des organismes qui prolongent l'action de l'association.

Le détail des missions sociales réalisées en France est présenté au point 2.3.2.

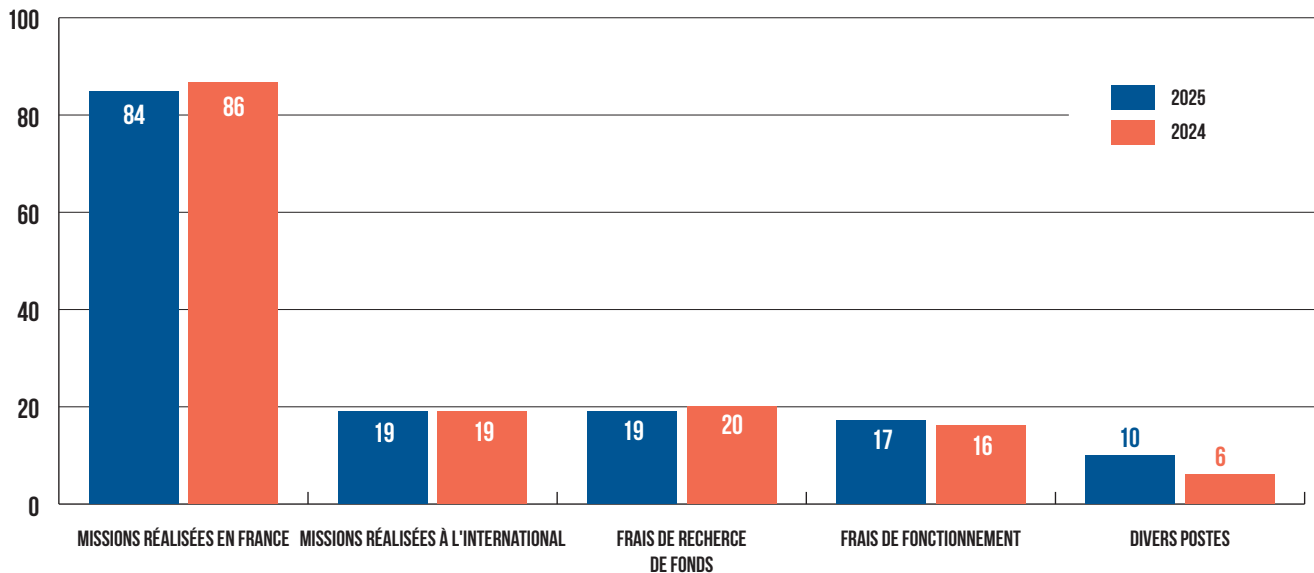
Les missions réalisées à l'étranger s'élèvent à 19,2 M€, soit 19 % des missions sociales. Elles sont stables par rapport à 2024 (19,1 M€). Elles représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger pour soutenir les personnes en précarité, dans les différents pays étrangers où le SCCF intervient. Les actions sont regroupées en familles d'activités.

Les frais de recherche de fonds (19,3 M€, contre 20,1 M€ en 2024) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche et à la collecte de fonds, et les frais de traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis, dont les salaires. Ce poste contient notamment les efforts entrepris pour développer les ressources, notamment la campagne de fin d'année, le recrutement de nouveaux donateurs par des actions de *street marketing* (« collecte de rue ») et la prospection au travers de *mailing*.

**Les frais de fonctionnement** (16,7 M€, contre 16,3 M€ en 2024) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gouvernance, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

D'autres postes complètent les charges par destination : les **dotations aux provisions** (7,5 M€, contre 2,2 M€ en 2024), le **report en fonds dédiés** (1,9 M€, contre 3,9 M€ en 2024) et l'**impôt sur les bénéfices** (0,2 M€).

#### ÉVOLUTION DES CHARGES PAR DESTINATION (EN MILLIONS D'EUROS)



### 2.2.2. ANALYSE DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) permet de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore utilisées. Il reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination (CROD) pour la part « Dont générosité du public ».

Le montant de la générosité du public non encore employée, compte tenu des mouvements de l'exercice et des ajustements à la suite de la révision de la méthode de détermination du solde, présentée dans l'annexe au paragraphe 8.1, est estimé au 31 décembre 2025 à 25,3 M€, contre 15 M€ en 2024.

Ce montant, qui trouve sa contrepartie dans la trésorerie de l'association, représente :

- ▶ Des fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Des fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles ;
- ▶ Des fonds permettant de répondre aux risques que les évolutions économiques font peser sur les ressources, largement fondées sur la générosité du public.

## 2.3. MODÈLE ÉCONOMIQUE

### 2.3.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. **Ils sont au cœur du modèle économique de l'association et constituent une force proche des personnes en précarité sur tout le territoire.**

**Le nombre de bénévoles engagés au Secours Catholique s'élève à 59 800, contre 58 000 au cours de l'année 2024, et le nombre d'heures consacrées s'élève à 10,2 millions d'heures, contre 10,6 millions en 2024.**

Le renouvellement, l'accompagnement et la formation des bénévoles sont la priorité que s'est donnée l'association. Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager et de développer la capacité d'agir des personnes en situation de pauvreté est au cœur du projet du SCCF. L'outil de gestion, « TousActeurs », mis en service au début de 2024, vise à soutenir l'animation et la dynamisation des équipes, en lien avec leur mission.

**Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point 6.7.1. Bénévolat, la valorisation du temps passé est de 175,7 M€, contre 183,6 M€ en 2024.**

Elle est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des niveaux de responsabilité intrinsèques à la fonction de chaque acteur. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature » (180,5 M€) qui tient également compte du mécénat de compétence (2,8 M€) et d'autres dons ou prestations en nature (2 M€).

Les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (180,5 M€) sont supérieures au total des produits du compte de résultat (149,8 M€) et montrent l'importance de l'apport du bénévolat et des dons en nature dans le modèle économique du Secours Catholique.

### 2.3.2. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique de l'association regroupe les flux financiers (149 M€), l'engagement des bénévoles aux activités (176 M€) et d'autres contributions volontaires en nature (5 M€), soit un total de 330 M€, contre 340 M€ en 2024.

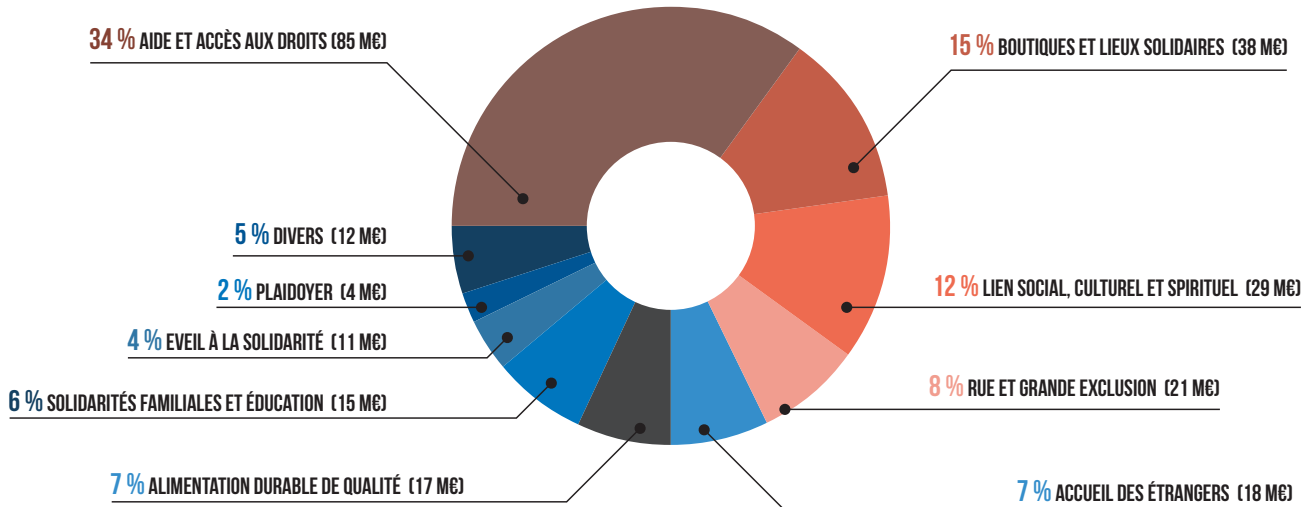
Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités et correspondant à l'ensemble des moyens d'action dont dispose l'association, est présenté dans le document « L'Essentiel » de 2025 et dans l'annexe comptable, au point 8.6. Les missions réalisées en France sont évaluées à 250 M€ et les missions réalisées à l'étranger à 19 M€. Les frais de fonctionnement sont évalués à 27 M€ et les frais de recherche de fonds à 23 M€.

Les missions sociales sont constituées des familles d'activités suivantes :

#### Missions réalisées en France : 250 M€

- ▶ **Aides et accès aux droits** (85 M€) : activités permettant l'accès à une aide matérielle, une orientation ou un accompagnement vers les services publics ;
- ▶ **Boutiques et lieux solidaires** (38 M€) : activités de vente de biens matériels à prix solidaire ou espace d'autoproduction et d'échanges ;
- ▶ **Lien social, culturel et spirituel** (29 M€) : activités pour prendre soin de soi et des autres, autour du loisir, de rencontres, de partage de sens, de bien-être et de fêtes ;
- ▶ **Rue et grande exclusion** (21 M€) : soutien et présence auprès des personnes sans domicile stable ;
- ▶ **Accueil des étrangers** (18 M€) : activités de lien, d'accueil, d'entraide et d'accès aux droits des migrants ;
- ▶ **Accès à l'alimentation durable de qualité** (17 M€) : activités collectives contribuant à l'accès à une alimentation durable et de qualité ;
- ▶ **Solidarités familiales et éducation** (15 M€) : activités d'accompagnement à la parentalité, la scolarité, l'accès aux vacances et aux loisirs ;
- ▶ **Éveil à la solidarité** (11 M€) : activités qui permettent au public d'être sensibilisé aux mécanismes de la pauvreté, de dépasser les préjugés et les discriminations et ainsi de renouveler son regard et son espérance. Cette action d'éveil est en partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste et 20% sont compris dans les frais de recherche de fonds ;
- ▶ **Plaidoyer** (4 M€) : activités qui visent à promouvoir des changements, localement et globalement, au service du développement humain intégral ou de l'écologie intégrale.
- ▶ **Divers** (12 M€) : regroupe principalement les activités portant sur l'accès à l'hébergement et aux logements dignes (3 M€), sur la prison et la justice (3 M€) et sur l'accès à la mobilité (2,1 M€).

## MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES EN FRANCE (250 M€)

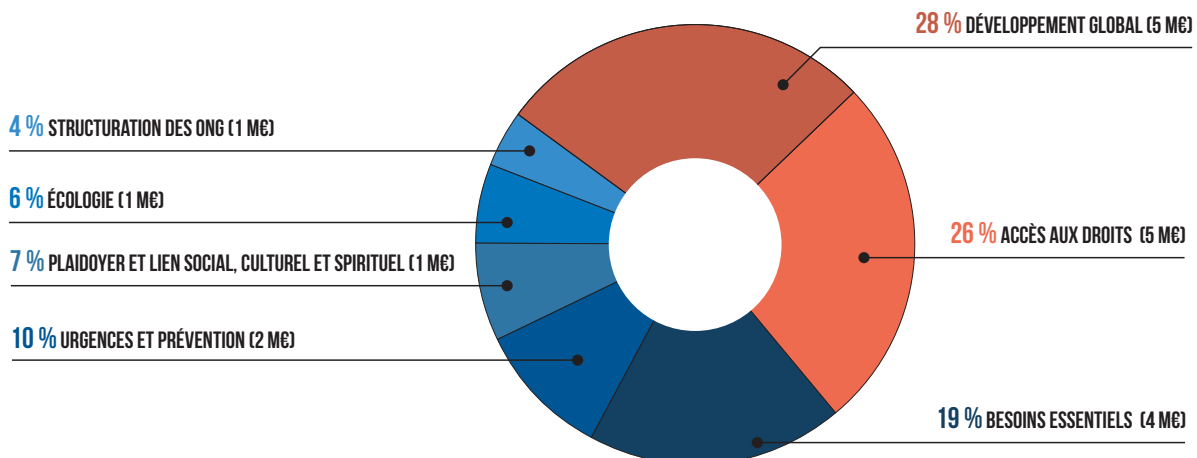


## Missions réalisées à l'étranger : 19 M€

Les soutiens financiers aux partenaires internationaux qui représentent 93 % des missions réalisées à l'international, soit 18 M€, se répartissent dans les activités suivantes :

- ▶ Développement global (5 M€) ;
- ▶ Besoins essentiels (4 M€) ;
- ▶ Accès aux droits (5 M€) ;
- ▶ Écologie (1 M€) ;
- ▶ Urgences et prévention (2 M€) ;
- ▶ Structuration des ONG (1 M€) ;
- ▶ Plaidoyer et lien social, culturel et spirituel (1 M€).

## MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES À L'INTERNATIONAL (19 M€)



### 3. ANALYSE DU BILAN

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2025. Le total net du bilan s'élève à 238,3 M€, contre 226,8 M€ en 2024.

La structure financière de l'association demeure solide, avec un total du poste « Fonds propres » de 128,7 M€ au regard d'un actif net immobilisé de 112,4 M€. Les placements et les disponibilités, à hauteur de 83,3 M€, couvrent les provisions, les fonds dédiés et les dettes (57,9 M€).

#### 3.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le poste « Total fonds propres » de l'association (128,7 M€) est composé des fonds propres statutaires (50 M€), des réserves (73,6 M€), du résultat de l'exercice (-0,1 M€) et des subventions d'investissement (5,2 M€).

La variation du poste « **Total fonds propres** » (- 0,6 M€) est liée à l'impact du résultat de l'exercice (- 0,1 M€) et à la diminution des subventions d'investissement (- 0,4 M€).

À la suite de l'affectation du résultat de 2024, les réserves du Secours Catholique (73,6 M€) comprennent :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (49,6 M€) qui correspond aux fonds nécessaires à un semestre d'activité courante ;
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (21,6 M€) qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale ;
- ▶ La « **Réserve travaux entretien immobilier** » (2,4 M€) qui constitue les réserves disponibles pour entretenir les locaux utilisés et assurer ainsi la sécurité des personnes et le maintien de la valeur des biens.

Après approbation des décisions d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 16 juin 2026, la « Réserve de fonds de roulement » s'élèvera à 48 M€, le « Fonds de réserve » à 23,1 M€, et la « Réserve travaux entretien immobilier » sera maintenue à 2,4 M€, comme présenté au point 5.1.3 de l'annexe comptable.

Le montant des **subventions d'investissement** enregistrées au bilan est stable (8,4 M€, contre 8,3 M€ en 2024). Ces dernières correspondent à des subventions liées à des projets d'investissement d'un montant supérieur à 30 k€ et seront amorties au rythme des investissements, dès leur mise en service. Le poste au passif - 5,2 M€, contre 5,7 M€ en 2024 - tient compte de l'amortissement de la subvention sur la durée du bien financé.

#### 3.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 112,4 M€, contre 106,8 M€ en 2024, soit une hausse de 5,5 M€ (+ 5 %). Cette hausse résulte :

- ▶ De l'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles (+ 4 M€) et des immobilisations financières (+ 6,3 M€), pondérées par l'augmentation des amortissements et dépréciations (+ 5,3 M€) ;
- ▶ Et de la variation des dossiers legs, donations et donations temporaires d'usufruit à l'actif immobilisés nets des dépréciations (+ 0,5 M€).

L'augmentation de la valeur brute des **immobilisations corporelles et incorporelles** est liée aux événements suivants :

- ▶ La poursuite des travaux de mise en conformité et des travaux de construction et d'agencement dans les lieux d'accueils (+ 2,5 M€) ;
- ▶ La mise en service ou la montée de version de plusieurs logiciels (+ 0,5 M€).

Les **immobilisations financières brutes** s'élèvent à 27,4 M€, contre 21,1 M€ en 2024. Elles sont constituées principalement des titres de société de la société « Caritas Habitat » (19,5 M€) et de prêts à des associations partenaires (7 M€). Les variations sont détaillées dans l'annexe comptable au point « 4.2.2.1. Tableau des immobilisations financières ».

La hausse s'explique principalement par la souscription de nouvelles actions de la SCA Caritas Habitat par augmentation de capital (2,7 M€) et l'octroi d'un prêt à Cités Caritas de 4,5 M€, garanti par une promesse hypothécaire. Cette hausse est partiellement compensée par l'abandon du prêt au réseau « Éco Habitat » de 0,8 M€.

Les **provisions sur les immobilisations financières** s'élèvent à 1,6 M€, contre 2,1 M€ en 2024. Leur diminution résulte principalement de la reprise d'une provision pour dépréciation du prêt au réseau « Éco Habitat » de 0,8 M€, pondérée par une dotation partielle de la dépréciation des titres de la SCA Caritas Habitat, de 0,4 M€, sur la base de sa situation nette comptable.

### 3.3. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

Les fonds reportés liés aux legs et donations correspondent à la contrepartie des biens actifs, des créances et des dettes des dossiers legs et donations qui sont en attente de réalisation à la fin de l'exercice. Ils sont évalués à 51,7 M€ (contre 46,7 M€ en 2024). Cette évaluation est réalisée pour chaque dossier accepté par le conseil d'administration.

Les fonds dédiés (7,4 M€, contre 10,7 M€ en 2024) ont diminué durant l'exercice (- 3,3 M€). Ils correspondent aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 2,2 M€ pour la France, 1,8 M€ pour l'international et 3,4 M€ pour des projets d'investissement.

**Les fonds dédiés pour la France** ont diminué au cours de l'exercice (- 1,7 M€). Ils sont constitués essentiellement :

- ▶ De fonds Urgences France, de 0,6 M€ ;
- ▶ De legs affectés pour l'action auprès des personnes âgées, de 0,3 M€ ;
- ▶ D'un legs affecté pour une maison d'accueil, de 0,3 M€.

Les fonds restants collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus ont été entièrement consommés durant l'exercice (0,4 M€).

**Les fonds dédiés à l'action internationale** ont également diminué, pour 1,8 M€, contre 3,7 M€ en 2024. Ils sont constitués essentiellement :

- ▶ Des fonds collectés à la suite de l'appel « Urgence Ukraine », dont 0,9 M€ restent à employer à la fin de l'exercice (contre 1,3 M€ à la fin de l'année 2024) ;
- ▶ D'un fonds « Urgences internationales », de 0,2 M€, comprenant les fonds collectés à la suite du séisme au Maroc en novembre 2023, qui ont été réaffectés au fonds « Urgences internationales » après information auprès des donateurs et décision du conseil d'administration.

Plusieurs fonds dédiés pour la France et l'action internationale de faible valeur demeurent à employer, pour un total de 1,7 M€, dont 0,3 M€ n'ont pas fait l'objet de dépenses au cours des deux derniers exercices.

Les variations des fonds dédiés sont expliquées dans l'analyse des dotations et reprises du compte de résultat aux paragraphes 2.1.1.3.

**Les fonds dédiés pour le financement d'immobilisations** (3,4 M€, contre 3 M€ en 2024) correspondent aux dons, mécénats et contributions financières obtenus pour le financement de projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Ces fonds seront dotés puis repris en résultat sur la durée d'amortissement du bien qu'ils financent, à partir de sa mise en service. La hausse de ces fonds illustre le travail mené auprès de nos partenaires pour obtenir des soutiens dans le cadre de projets d'investissement, notamment auprès de la Fondation Caritas France, dont le soutien représente 1,5 M€ de ces fonds.

### 3.4. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges cumulées (8,5 M€, contre 2,2 M€ en 2024) sont en forte augmentation. Elles sont principalement constituées :

- ▶ De la provision des coûts estimés pour le plan de sauvegarde de l'emploi (4,3 M€) ;
- ▶ De la provision pour un litige fiscal, ajustée à hauteur de 1,7 M€ en 2025 ;
- ▶ De plusieurs provisions pour risques sociaux (0,8 M€), d'une provision pour le versement de la prime décennale (0,5 M€) et d'une provision concernant un risque de remboursement d'un don (0,5 M€).

Le détail de la hausse des provisions est expliqué dans l'analyse des dotations du compte de résultat au paragraphe 2.1.1.2.

### 3.5. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (125,9 M€) est composé principalement des postes « Créances », « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités » dont les variations sont détaillées ci-après.

Le poste « **Créances** » (42,6 M€) est composé des :

- ▶ Créances reçues par legs ou donations (32 M€), valorisées lors de l'acceptation des dossiers au conseil d'administration ;
- ▶ Autres créances (8 M€), correspondant essentiellement aux subventions à recevoir (2,1 M€), à des produits liés à des contributions financières (1,3 M€) et des legs (2,2 M€) non encore encaissés, à des notes de débours émises en fin d'année (0,9 M€) et des avances fournisseurs et des avoirs à recevoir (0,8 M€) ;
- ▶ Charges constatées d'avance (2,6 M€), par application du règlement ANC n° 2022-06. Elles étaient positionnées auparavant en bas du bilan.

Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » s'élève à 60,6 M€, contre 46,2 M€ en 2024. Elles sont composées de :

- ▶ Placements à court terme constitués de deux placements sur des SICAV monétaires, de 37,8 M€, et de deux comptes à terme (CAT), à hauteur de 4,3 M€ ;
- ▶ D'un placement à moyen terme constitué d'obligations, pour 5 M€ ;
- ▶ Placements à long terme constitués de quatre contrats de capitalisation pour un montant total de 11 M€ et d'un placement dans une SCPI de 2,4 M€.

La majorité des placements à court terme du SCCF sont détenus sur des SICAV monétaires avec des rendements avantageux (2,4 % en 2025) mais qui seront amenés à baisser en 2026.

Par ailleurs, le SCCF a profité de l'arrivée à terme de comptes à terme pour souscrire deux nouveaux placements, pour 4,3 M€. Leur rendement est de 2,45 % et reste supérieur au taux Ester (1,9 %).

Aucun placement à moyen ou long terme n'a été souscrit en 2025.

Le poste « **Disponibilités** » s'élève à 22,6 M€, contre 34,6 M€ en 2024, soit une baisse de 12 M€. Il est constitué des comptes bancaires (18,2 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice 2025 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2026 (3,9 M€).

La variation des postes de « **Valeurs mobilières de placement** » et de « **Disponibilités** » (+ 2,5 M€) est détaillée au paragraphe « 3.7. Analyse de la variation de trésorerie ».

Le détail des sommes portant rémunération est présenté dans l'annexe aux comptes, au point « 4.5. Trésorerie ».

### 3.6. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent les postes « Emprunts et dettes financières assimilées », « Dettes des legs ou donations », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes » et « Produits constatés d'avance ».

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (5,1 M€, contre 1,5 M€ en 2024) est constitué :

- ▶ De comptes bancaires créditeurs (4,7 M€) comprenant principalement un compte utilisé pour l'alimentation des placements et dont le solde déficitaire est rendu possible grâce à la mise en place des échelles d'intérêts fusionnés (EIF) avec La Banque postale. L'EIF consiste à calculer les agios ou les intérêts sur le solde global résultant de l'addition du solde des différents comptes bancaires détenus dans une banque ;
- ▶ D'un fonds de garantie sociale pour des prêts et d'un fonds pour des microcrédits véhicules propres, partagés avec BPI France (0,3 M€).

Le poste « **Dettes des legs ou donations** » (9,2 M€) comprend les dettes certaines lors de l'acceptation du dossier de legs et les dettes testamentaires, sommes dues à d'autres bénéficiaires du legs.

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » (6,8 M€) comprend principalement les factures restant à régler par le siège (3,4 M€) et par les délégations (1,8 M€), et des factures restant à recevoir (1,3 M€).

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (11,7 M€) correspond aux déclarations faites aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice 2026.

Le poste « **Autres dettes** » (7,7 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés (4,2 M€) et de la part non versée des titres de participation de la SCA Caritas Habitat (2,9 M€).

Le poste « **Produits constatés d'avance** » (1,4 M€) comprend les subventions constatées d'avance (1,2 M€) ainsi que divers produits à rattacher aux futurs exercices.

### 3.7. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée, à l'actif, des postes « Valeurs mobilières de placement » brutes (61,8 M€) et des « disponibilités » (22,6 M€), diminuée, au passif, des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (4,7 M€).

**La trésorerie nette à la fin de 2025 est de 79,7 M€, contre 80,3 M€ en 2024, soit un emploi de trésorerie de 0,6 M€.**

L'emploi de la trésorerie résulte des variations suivantes :

- ▶ Les flux liés aux produits nets de charges génèrent un dégagement de trésorerie de 8,7 M€ ;
- ▶ Les flux liés aux créances et dettes dégagent 1,6 M€ de trésorerie ;
- ▶ Les flux liés aux investissements nets emploient 10,8 M€ : il s'agit des investissements incorporels, corporels et financiers nets de cessions et subventions d'investissement.

Les postes liés aux legs figurant à l'actif et au passif ne sont pas pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie, dans la mesure où ils ne génèrent pas de flux de trésorerie en raison de l'équilibrage par les fonds reportés.

---

# ÉTATS FINANCIERS

---

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	31 déc. 2025			31 déc. 2024
	Valeurs Brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 003 958</b>	<b>5 445 679</b>	<b>5 558 278</b>	<b>5 786 070</b>
Donations temporaires d'usufruit (DTU)	225 211	122 265	102 946	83 440
Logiciels informatiques	9 742 136	4 851 494	4 890 642	5 272 315
Droit au bail	471 921	471 921	0	10 000
Immobilisations incorporelles en cours	564 690	0	564 690	420 314
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>179 791 883</b>	<b>98 822 797</b>	<b>80 969 086</b>	<b>82 063 277</b>
Terrains	2 087 591	674 944	1 412 647	1 307 553
Constructions	36 901 309	20 638 866	16 262 443	16 906 396
Installations et agencements	89 164 047	60 670 555	28 493 492	29 578 380
Matériel et mobilier	11 013 000	9 077 685	1 935 315	1 850 721
Matériel de transport	9 361 869	7 605 062	1 756 806	2 256 449
Immobilisations corporelles en cours	2 289 200	0	2 289 200	2 007 925
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	28 974 867	155 685	28 819 182	28 155 854
<b>Immobilisations financières</b>	<b>27 428 738</b>	<b>1 585 816</b>	<b>25 842 922</b>	<b>18 992 484</b>
Participations	19 596 659	1 239 816	18 356 843	16 072 272
Prêts	7 146 189	346 000	6 800 189	2 216 246
Autres immobilisations financières	685 890	0	685 890	703 966
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>218 224 579</b>	<b>105 854 293</b>	<b>112 370 286</b>	<b>106 841 832</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks en cours</b>	<b>26 580</b>	<b>0</b>	<b>26 580</b>	<b>27 804</b>
<b>Créances</b>	<b>42 598 028</b>	<b>0</b>	<b>42 598 028</b>	<b>39 217 104</b>
Créances reçues par legs ou donations	31 969 317	0	31 969 317	26 823 287
Autres créances	7 970 219	0	7 970 219	10 021 501
Charges constatées d'avance	2 658 492	0	2 658 492	2 372 316
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>61 849 679</b>	<b>1 225 752</b>	<b>60 623 927</b>	<b>46 205 726</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>22 644 678</b>	<b>0</b>	<b>22 644 678</b>	<b>34 554 526</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>127 118 965</b>	<b>1 225 752</b>	<b>125 893 214</b>	<b>120 005 160</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>345 343 543</b>	<b>107 080 044</b>	<b>238 263 500</b>	<b>226 846 992</b>

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

<b>PASSIF</b>	<b>31 déc. 2025</b>	<b>31 déc. 2024</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>49 965 763</b>	<b>49 495 581</b>
Fonds propres statutaires*	49 965 763	49 495 581
<b>Réserves</b>	<b>73 605 585</b>	<b>69 373 946</b>
Réserves de fonds de roulement	49 615 719	51 332 896
Fonds de réserve	21 589 866	18 041 050
Réserves projets associatifs	0	0
Réserves travaux entretien immeubles	2 400 000	0
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-126 606</b>	<b>4 701 821</b>
<b>SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)</b>	<b>123 444 742</b>	<b>123 571 348</b>
Subventions d'investissements	5 212 308	5 655 799
<b>TOTAL (I)</b>	<b>128 657 048</b>	<b>129 227 147</b>
Autres Fonds propres	0	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES (II)</b>	<b>128 657 048</b>	<b>129 227 147</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs et donations	51 705 202	46 719 674
Fonds dédiés	7 421 156	10 743 737
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (III)</b>	<b>59 126 358</b>	<b>57 463 411</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	3 475 349	1 485 814
Provisions pour charges	5 035 852	710 179
<b>TOTAL PROVISIONS (IV)</b>	<b>8 511 201</b>	<b>2 195 993</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières assimilées	5 060 453	1 557 895
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 853 829	5 425 014
Dettes des legs ou donations	9 186 242	8 342 907
Dettes fiscales et sociales	11 680 753	11 994 770
Autres dettes	7 727 991	8 844 956
Produits constatés d'avance	1 459 624	1 794 899
<b>TOTAL DETTES (V)</b>	<b>41 968 892</b>	<b>37 960 441</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>238 263 500</b>	<b>226 846 992</b>

\* Les statuts approuvés par l'assemblée générale du 18 juin 2025 et publiés au Journal Officiel le 16 janvier 2026 ne prévoient pas de dispositions particulières pour l'affectation du résultat. L'intitulé «Fonds propres statutaires» a été conservé pour l'exercice 2024.

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	696	734
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens et de dons en nature	524 626	611 974
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Subventions	10 678 435	14 297 754
Ressources liées à la générosité du public		
· Dons manuels	64 756 779	67 625 137
· Mécénats	156 573	174 535
· Legs, donations et assurances vie	45 507 847	44 175 995
Contributions financières	6 296 188	4 358 798
<b>Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	427 175	1 152 643
<b>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</b>	954 880	
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	5 235 241	4 605 275
<b>Autres produits</b>		
Participations	10 440 903	10 153 684
Autres produits	2 461 065	2 186 148
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>147 440 409</b>	<b>149 342 676</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats de marchandises</b>	442 119	451 352
<b>Variation de stock</b>	1 224	11 198
<b>Autres achats et charges externes</b>	51 598 886	51 887 389
<b>Aides financières</b>		
Aides financières aux partenaires	2 100 528	2 499 244
Distribution directe de secours	20 364 730	20 478 189
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	4 933 851	5 187 338
<b>Salaires</b>	35 754 684	36 298 588
<b>Charges sociales</b>	16 336 011	16 061 913
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	7 514 633	7 510 073
<b>Dotations aux provisions</b>	2 405 720	782 414
<b>Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées</b>	163 534	
<b>Reports en fonds dédiés</b>	1 912 659	3 863 925
<b>Autres charges</b>	330 302	170 635
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>143 858 881</b>	<b>145 202 256</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>3 581 528</b>	<b>4 140 420</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	58 543	19 476
Autres intérêts et produits assimilés	566 329	1 409 933
Reprises sur provisions et dépréciations	957 387	128 474
Différences positives de change	10 662	18 810
Produits des immobilisations financières cédées	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	731 410	362 146
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 324 332</b>	<b>1 938 840</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	715 487	1 404 585
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	23 044	34 866
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	783 930	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	26 455
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>1 522 461</b>	<b>1 465 906</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)</b>	<b>801 871</b>	<b>472 934</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>4 383 399</b>	<b>4 613 354</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0	1 285 794
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	4 342 512	789 179
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)</b>	<b>-4 342 512</b>	<b>496 615</b>
Impôt sur les sociétés (VII)	167 494	408 148
<b>TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)</b>	<b>149 764 741</b>	<b>152 567 310</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)</b>	<b>149 891 347</b>	<b>147 865 488</b>
<b>ÉXCÉDENT OU DEFICIT</b>	<b>-126 606</b>	<b>4 701 821</b>

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>PRODUITS</b>		
Dons en nature	1 663 813	1 328 950
Mécénat de compétences		2 638 031
Contributions chèques-vacances reçus et autres prestations		425 008
Prestations en nature	3 175 027	
Bénévolat	175 715 011	183 621 243
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>180 553 851</b>	<b>188 013 233</b>
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature	95 214	107 498
Mise à disposition gratuite de biens	1 568 599	1 221 452
Mécénat de compétences	2 827 346	2 638 031
Emplois contributions chèques-vacances reçus et autres prestations		425 008
Autres prestations en nature	347 681	
Personnel bénévole	175 715 011	183 621 243
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>180 553 851</b>	<b>188 013 233</b>

# ANNEXE AUX COMPTES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ</b> .....	<b>27</b>
1.1. Description de l'objet social.....	27
1.2. Nature et périmètre des missions sociales.....	27
1.3. Les moyens mis en œuvre.....	27
<b>2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>28</b>
<b>3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	<b>28</b>
3.1. Principes généraux.....	28
3.2. Changements de méthodes comptables.....	28
3.3. Révision des modalités de l'établissement du CROD et correction du montant des ressources reportées liées à la générosité du public .....	30
<b>4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN</b> .....	<b>30</b>
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	30
4.2. Immobilisations financières.....	32
4.3. Stocks.....	35
4.4. Créances.....	36
4.5. Trésorerie .....	37
4.6. Mouvements des provisions à l'actif.....	38
<b>5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN</b> .....	<b>38</b>
5.1. Fonds propres.....	38
5.2. Fonds reportés et fonds dédiés.....	40
5.3. Mouvements des provisions au passif .....	42
5.4. Dettes .....	43
<b>6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	<b>44</b>
6.1. Subventions.....	44
6.2. Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.....	44
6.3. Legs, donations et assurances-vie.....	45
6.4. Rémunérations .....	45
6.5. Honoraires du commissaire aux comptes .....	46
6.6. Résultat exceptionnel.....	46
6.7. Contributions volontaires en nature.....	46
6.8. Informations relatives au régime fiscal.....	47
<b>7. AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>47</b>
7.1. Engagements financiers.....	47
7.2. Évolution et répartition des effectifs .....	50
<b>8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION</b> .....	<b>51</b>
8.1. Principes d'élaboration du Compte de Résultat par Origine et Destination et destination et changements d'estimation.....	51
8.2. Produits par Origine.....	51
8.3. Charges par destination .....	53
8.4. Répartition GP et NGP .....	54
8.5. Compte de résultats par origine et destination (CROD).....	56
8.6. Charges par destination avec l'ensemble des contributions volontaires en nature.....	57
<b>9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b> .....	<b>59</b>
9.1. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).....	59
9.2. Élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) .....	59
9.3. Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public .....	60
9.4. Montant des ressources reportées liées à la générosité du public.....	62
9.5. Contributions volontaires en nature liées à la générosité du public.....	62
9.6. Fonds dédiés liés à la générosité du public.....	62

## 1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

### 1.1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Secours Catholique – Caritas France est une association reconnue d'utilité publique et un service de l'Église catholique, membre du réseau mondial Caritas Internationalis.

Son objet social, précisé à l'article 1 des nouveaux statuts approuvés par l'assemblée générale du 18 juin 2025 et publiés au Journal Officiel le 16 janvier 2026, est « le rayonnement de la charité chrétienne ». Le Secours Catholique-Caritas France s'inspire de l'enseignement social de l'Église. Il est prioritairement attentif aux plus pauvres et à la reconnaissance de leur dignité.

Reconnue par la conférence des évêques de France, la mission du Secours Catholique – Caritas France s'inscrit dans la charte de la solidarité et de la diaconie de l'Église en France. Fondée sur l'Évangile, elle est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde.

Pour mener sa mission, les acteurs du Secours Catholique – Caritas France :

- ▶ Appellent toute personne à s'engager pour vivre la rencontre, l'entraide et la joie de la fraternité ;
- ▶ Renforcent les capacités de tous à agir pour que chacun accède à des conditions de vie dignes ;
- ▶ Luttent contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et proposent d'autres solutions, au service du bien commun.

Les valeurs portées par l'association pour répondre à ces engagements reposent sur la confiance, l'engagement et la fraternité.

L'action de l'association est guidée par quatre principes :

- ▶ Agir avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
- ▶ Porter attention à la dimension spirituelle de chacun ;
- ▶ Prendre le temps de la relation et inscrire nos actions dans la durée ;
- ▶ Agir en partenariat et en réseau, localement et globalement.

### 1.2. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales, en conformité avec l'objet statutaire du Secours Catholique, sont déclinées selon le référentiel d'activités nationales approuvé par le conseil d'administration du 21 janvier 2025 et appliqué dès 2024.

### 1.3. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours Catholique – Caritas France, qui dispose d'une seule personnalité morale, s'organise au travers de 72 délégations au 31 décembre 2025, réparties en 2 560 équipes locales, en France métropolitaine et d'outre-mer, et trois antennes spécialisées.

Grâce à son réseau de 59 800 bénévoles et de 894 salariés engagés sur tout le territoire, le Secours Catholique – Caritas France accueille les personnes pour des secours d'urgence, puis les accompagne au travers de nombreuses actions pour qu'elles retrouvent leur place dans la société.

Le bénévolat, qui est valorisé, représente 176 M€ en 2025.

Le Secours Catholique – Caritas France développe également des partenariats avec des organisations qui partagent ses valeurs, finalités et principes d'actions.

Le Secours Catholique – Caritas France appartient au réseau Caritas Internationalis, confédération de 165 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. L'association établit des partenariats avec ces organisations pour mettre en place des projets qui répondent aux catastrophes, promeuvent le développement humain intégral et plaident contre la pauvreté et les conflits.

## 2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Secours Catholique a poursuivi sa réflexion sur son modèle socio-économique entamée en 2024. En octobre 2025, il a présenté un projet de transformation de son organisation visant à mettre en place une organisation sobre, en proximité des actions de terrain, en France comme à l'international, et nécessitant la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Un accord majoritaire a été conclu en février 2026.

Par ailleurs, depuis 2022, le SCCF s'est engagé dans un grand projet de « réinvention de sa vie associative ». L'assemblée extraordinaire, réunie le 18 juin 2025, a approuvé la proposition de la modification des statuts qui ouvrent plus largement l'adhésion aux bénévoles et aux salariés. Suite à l'avis favorable du Conseil d'Etat, le Ministère de l'intérieur a donné son approbation par un arrêté le 14 janvier 2026 et publié au Journal Officiel le 16 janvier 2026. Leur mise en application sera effective courant 2026, en vue d'ouvrir l'assemblée générale 2027 sous le nouveau format.

Le résultat de l'exercice 2025 est proche de l'équilibre. Il fait suite à un résultat excédentaire en 2024, lié à des ressources legs et assurances-vie très significatives, mais qui s'inscrivait dans un contexte de déficit structurel depuis plusieurs années.

La baisse du résultat de l'exercice (- 4,8 M€) s'établit à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires suivants :

• La baisse du résultat courant d'exploitation (ajusté de la variation de l'impôt sur les sociétés) :	- 0,8 M€
▣ La hausse du résultat financier :	+ 0,3 M€
• La baisse du résultat exceptionnel :	- 4,3 M€
<b>Total de la variation du résultat :</b>	<b>- 4,8 M€</b>

La variation du résultat d'exploitation résulte d'une baisse des charges d'exploitation (-2 M€) s'élevant à 144 M€ contre 146 M€ en 2024, pondérée par une baisse des produits d'exploitation (- 3,2 M€) s'élevant à 147,4 contre 150,6 M en 2024.

Le total des produits au compte de résultat s'élève à 149,8 M€ contre 152,6 M€ en 2024. Agrégé à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (180,5 M€) qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, **le total des ressources du modèle économique du SCCF est de 330,3 M€.**

## 3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis selon les dispositions des règlements suivants mis en application aux comptes de l'exercice 2025 :

- ▶ ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC 2022-06 ;
- ▶ ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2023-03 ;

### 3.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'application des nouveaux règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, ont entraîné plusieurs changements de méthodes comptables :

- ▶ Au **Bilan**, dont les tableaux et commentaires relatifs à l'actif et au passif sont présentés aux chapitres 4 et 5 :
  - Inscription des charges constatées d'avance dans le poste des « Créances » ;
  - Inscription d'une nouvelle rubrique « Autres fonds propres » ;
- ▶ Au **Compte de résultat**, dont les rubriques sont détaillées au chapitre 6 :
  - Les comptes « Transferts de charges » ont été supprimés et les opérations s'y rattachant ont été reclassées dans les charges et produits d'exploitation selon leur nature ;
  - La définition des charges et produits exceptionnels a été modifiée : ils comprennent essentiellement les produits et les charges directement liés à un « évènement majeur et inhabituel » ;

- La « quote-part de subvention d'investissement viré au résultat de l'exercice » inscrite antérieurement en « Produits exceptionnels sur opération de capital » est dorénavant présenté dans la rubrique « Subventions ».
  - Les rubriques « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » antérieurement positionnées au niveau du résultat exceptionnel, sont inscrites au niveau du résultat d'exploitation ;
  - Les rubriques « Produits des immobilisations financières cédées » et « Valeurs comptables des immobilisations financières cédées », antérieurement positionnées au niveau du résultat exceptionnel, sont inscrites au niveau du résultat financier ;
  - Les sous-rubriques des « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » ont été regroupées sur une seule ligne.
- Au  **pied du compte de résultat**  :
- Les produits correspondant au « Mécénat de compétences » et au « Contributions chèques vacances reçus et autres prestations » sont regroupés en « Prestations en nature » ;
  - Pour les charges correspondant aux « Emplois contributions chèques vacances reçus et autres prestations » sont reclassées sur la ligne « Autres prestations en nature ».

Afin de permettre la comparabilité du compte de résultat de l'exercice 2025 et 2024, le tableau ci-dessous présente les rubriques du résultat d'exploitation et exceptionnel 2024 en appliquant les nouvelles méthodes comptables :

	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-24 retraité
Subventions	10 678 435	14 297 754	14 816 907
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	954 880	0	704 727
Autres produits	2 461 065	2 186 148	2 248 062
Produits d'exploitation non retraités	133 346 029	132 858 774	132 858 775
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>147 440 409</b>	<b>149 342 676</b>	<b>150 628 471</b>
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	163 534	0	294 032
Autres charges	330 302	170 635	665 781
Charges d'exploitation non retraitées	143 365 045	145 031 621	145 031 623
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>143 858 881</b>	<b>145 202 256</b>	<b>145 991 437</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 581 528</b>	<b>4 140 420</b>	<b>4 637 034</b>
Produits exceptionnels	0	1 285 794	0
Charges exceptionnelles	4 342 512	789 179	0
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-4 342 512</b>	<b>496 615</b>	<b>0</b>

- Le  **tableau de financement** , le  **compte de résultat par origine et destination**  (CROD) et le  **compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public**  (CER) respectent les dispositions réglementaires. Ils n'ont pas fait l'objet de changement dans leur présentation.

Le plan de comptes a été mis à jour, en application de ces nouveaux règlements comptables, sans impact sur la présentation des états financiers.

### 3.3. RÉVISION DES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CROD ET CER ET CORRECTION DU MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Une révision des modalités de détermination des ressources et des emplois de la générosité du public a été réalisée conduisant à :

- ▶ Redéfinir le calcul des ratios utilisés pour la détermination des ressources et des emplois de la générosité du public. L'impact de cette redéfinition s'élève à 11,7 M€ ;
- ▶ Corriger l'impact de la mise en œuvre en 2021 des dispositions du règlement ANC 2018-06. Cette correction s'élève 3,3 M€.

Ces nouvelles modalités ont été appliqués à compter de l'exercice 2020 (date d'entrée en vigueur de l'ANC 2018-06). Le détail de cette révision, de cette correction et de leurs impacts sur le solde des ressources reportés liées à la générosité du public en fin d'exercice sont présentés aux points 8.1 et 9.4. Le total de l'impact de ces changements et corrections s'élève à 15 M€.

## 4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN

### 4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

#### 4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée.

- ▶ 75 ans : gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint Pierre
- ▶ 60 ans : gros œuvre des bâtiments du siège et du Cèdre
- ▶ 60 ans : gros œuvre des bâtiments des délégations
- ▶ 25 ans : gros œuvre des bâtiments des délégations (acquis avant 2020)
- ▶ 20 ans : gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans : agencements extérieurs
- ▶ 15 ans : agencements intérieurs
- ▶ 10 ans : agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 10 ans : développement d'applications informatiques métier structurantes
- ▶ 6 ans : aménagements et agencements de terrains et de constructions
- ▶ 6 ans : matériel et mobilier
- ▶ 5 ans : développement complémentaire à une application existante
- ▶ 4 ans : matériel roulant
- ▶ 3 ans : matériel informatique et logiciels de consommation courante
- ▶ 3 ans : constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties sur vingt-cinq ans depuis 2015, en raison du bail signé avec le Patriarce Syro-catholique d'Antioche pour une durée de trente-cinq ans.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont comptabilisées à l'actif en immobilisations incorporelles, pour le montant total des revenus attendus, dès l'acceptation du dossier par le conseil d'administration.

Nature de l'actif sous-jacent	Date de signature	Durée de la DTU	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
			Valorisation brute	Valorisation nette	Valorisation brute	Valorisation nette
Valeurs mobilières	2018	10 ans	174 660	60 480	174 660	80 640
Valeurs mobilières	2021	4 ans			67 200	2 800
Valeurs mobilières	2025	5 ans	50 551	42 466		
			<b>225 211</b>	<b>102 946</b>	<b>241 860</b>	<b>83 440</b>

Les biens reçus par legs et donation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles, pour leur valeur estimée à la date d'acceptation du dossier par le conseil d'administration. La contrepartie est enregistrée en fonds reportés en attendant la réalisation du dossier.

#### 4.1.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2024	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2025
		Acquisi- tions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions, mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>								
. Donations temporaires d'usufruit	242	51		51	67		67	225
. Logiciels	9 219	21	512	534	11		11	9 742
. Droit au bail	472			0			0	472
. Incorporelles en cours	420	657		657		512	512	565
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 353</b>	<b>729</b>	<b>512</b>	<b>1 241</b>	<b>78</b>	<b>512</b>	<b>590</b>	<b>11 004</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
. Terrains et agencements	1 977	9	107	115	5		5	2 088
. Constructions	36 854	12	118	130	83		83	36 901
. Installations et agencements	86 672	492	2 559	3 051	559		559	89 164
. Matériel et mobilier	10 842	714	106	820	649		649	11 013
. Matériel de transport	9 161	589	8	597	397		397	9 362
. Corporelles en cours	2 008	3 192		3 192	14	2 897	2 911	2 289
. Biens reçus par legs ou donations	28 409	15 097		15 097	14 530		14 530	28 975
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>175 923</b>	<b>20 105</b>	<b>2 897</b>	<b>23 003</b>	<b>16 236</b>	<b>2 897</b>	<b>19 134</b>	<b>179 792</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>186 276</b>	<b>20 834</b>	<b>3 410</b>	<b>24 244</b>	<b>16 314</b>	<b>3 410</b>	<b>19 724</b>	<b>190 796</b>

#### 4.1.3. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	31 déc. 2025
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
. Donations temporaires d'usufruit	158	31	67	122
. Logiciels	3 946	916	11	4 851
. Droit au bail	462	10		472
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 567</b>	<b>957</b>	<b>78</b>	<b>5 446</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
. Terrains et agencements	670	9	4	675
. Constructions	19 926	768	78	20 617
. Installations et agencements	57 094	3 989	412	60 671
. Matériel et mobilier	8 991	727	640	9 078
. Matériel de transport	6 905	1 095	395	7 605
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>93 585</b>	<b>6 589</b>	<b>1 529</b>	<b>98 645</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>98 152</b>	<b>7 546</b>	<b>1 607</b>	<b>104 091</b>

#### 4.1.4. MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

Une provision pour dépréciation peut être constituée lorsqu'un évènement significatif (fluctuation du marché immobilier, dégradation d'un bien etc...) impacte la valeur vénale d'une immobilisation ou d'un bien reçu pas legs et donation et destiné à être cédé.

DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	31 déc. 2025
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0			0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
. Constructions	22			22
. Biens recus par legs ou donations	253	100	197	156
<b>Sous-total</b>	<b>274</b>	<b>100</b>	<b>197</b>	<b>177</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>274</b>	<b>100</b>	<b>197</b>	<b>177</b>

## 4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### 4.2.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure.

### 4.2.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### 4.2.2.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2024 Brut	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2025 Brut	Dépréciations	31 déc. 2025 Net
<b>PARTICIPATIONS</b>						
<b>Titres de participation</b>	<b>16 820</b>	<b>2 665</b>	<b>15</b>	<b>19 470</b>	<b>1 158</b>	<b>18 313</b>
. SCA Caritas Habitat	15 319	2 665		17 984	1 158	16 827
. SCI Rosier rouge	1 000			1 000		1 000
. SC ÉSIS	304			304		304
. Foncière Habitat et Humanisme	169			169		169
. SCIS SAS Cités Coop	15		15	0		0
. Sasu Caritas Habitat Gestion	5			5		5
. Autres titres	8			8		8
<b>Apports associatifs</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>127</b>	<b>82</b>	<b>45</b>
. Association familiale handicapés physiques	30			30	27	3
. Association Aire	53			53	52	1
. Autres apports	46		2	44	3	41
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 949</b>	<b>2 665</b>	<b>17</b>	<b>19 597</b>	<b>1 240</b>	<b>18 357</b>
<b>PRÊTS</b>						
Prêts au personnel	76	64	64	76		76
Avances permanentes au personnel	57	10	12	55		55
Prêts à associations et autres	3 349	4 657	991	7 015	346	6 669
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 481</b>	<b>4 731</b>	<b>1 067</b>	<b>7 146</b>	<b>346</b>	<b>6 800</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Dépôts et cautionnements versés	706	44	64	686		686
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>21 136</b>	<b>7 440</b>	<b>1 148</b>	<b>27 429</b>	<b>1 586</b>	<b>25 843</b>

**4.2.2. PARTICIPATIONS**

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme de :

- ▶ Participations au capital de sociétés qui concourent au développement de l'habitat solidaire, principalement la foncière Caritas Habitat, la SCI « Rosier Rouge » dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans mettant à disposition les terrains à la société à loyers modérés « Toit et Joie », la société Ésis et la foncière Habitat et Humanisme ;
- ▶ Apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux personnes dans la recherche d'emploi et de logement, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de personnes porteuses de handicap. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Pour soutenir le développement de la Foncière Caritas Habitat, le Conseil d'Administration a autorisé, courant 2025, la souscription de nouvelles actions de la SCA Caritas Habitat par augmentation de capital, pour un montant total de 2,7 M€.

**4.2.2.3. PRÊTS À ASSOCIATIONS ET AUTRES**

Les prêts sont accordés à des organisations qui prolongent la mission sociale de l'association.

PRÊTS À ASSOCIATIONS ET AUTRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2024	Augmenta- tions	Rembourse- ments	Abandon	31 déc. 2025
. Cité Caritas (1)		4 500			4 500
. Prêt effort construction (2)	1 912	157			2 069
. Habitats solidaires (3)	300				300
. REH SAS (4)	1 077		179	752	146
. Agence immobilière sociale - AIS	50		18	32	0
. Caritas Serbie	10		10		0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 349</b>	<b>4 657</b>	<b>207</b>	<b>784</b>	<b>7 015</b>

(1) Le conseil d'administration, réuni le 13 mars 2025, a consenti à l'association « Cités Caritas », un prêt d'un montant de 4,5 M€ avec un taux d'intérêts de 2,4%. Il est destiné à permettre à l'association de faire face à un besoin de trésorerie à court terme, dans l'attente de la vente effective du local où est situé son siège social. Ce prêt, versé en une fois, devra être remboursé dans les 15 jours suivant la réception du produit de la vente du siège social de l'association, et au plus tard le 31 mars 2027. Les modalités d'octroi dudit prêt, ainsi que celles de son remboursement, sont garanties par une promesse d'affectation hypothécaire sur le siège social de l'association.

(2) Figure à ce poste la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 2,1 M€, dont 157 k€ au titre de 2025. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.

(3) Le conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêt de 300 k€ à la société coopérative d'intérêt collectif « Habitat solidaire », œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans, soit au plus tard en décembre 2023. Une révision de la convention de remboursement est toujours en cours d'étude en 2025.

(4) Le Secours Catholique a établi, en 2020, un contrat à impact social dans le cadre de sa lutte contre la précarité énergétique avec le réseau « Éco Habitat » et l'État. Il s'est engagé à un prêt financier de 2,3 M€, entièrement versé, dans le cadre du financement de l'action précisée dans le contrat à impact social. Le remboursement du prêt est étalé de 2021 à 2025. Ce prêt est rémunéré à un taux de 3,5 % annuel.

A la fin de l'exercice 2025, le prêt a été remboursé à hauteur de 1,4 M€. Compte tenu des difficultés de développement de l'activité du réseau « Éco Habitat », une partie du reversement du prêt, entièrement provisionnée, a été abandonnée à hauteur de 0,8 M€. Un accord a été donné pour reporter le remboursement du solde à hauteur de 0,1 M€ au cours du premier semestre 2026.

**4.2.2.4. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Une provision pour dépréciation peut être constituée pour couvrir les risques de non recouvrement.

DÉPRÉCIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	31 déc. 2025
<b>PARTICIPATIONS</b>				
<b>Titres de participation</b>	<b>794</b>	<b>379</b>	<b>16</b>	<b>1 157</b>
. SCA Caritas Habitat	778	379		1157
. SCI SAS Cités Coop	15		15	0
. Autres titres	1		1	0
<b>Apports associatifs</b>	<b>82</b>			<b>82</b>
. Association familiale handicapés physiques	27			27
. Association Aire	52			52
. Autres apports	3			3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>876</b>	<b>379</b>	<b>16</b>	<b>1 240</b>
<b>PRÊTS</b>				
<b>Prêts à associations et autres</b>	<b>1 266</b>		<b>920</b>	<b>346</b>
. Habitats solidaires	300			300
. REH SAS	916		870	46
. Agence immobilière sociale (AIS)	50		50	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 266</b>		<b>920</b>	<b>346</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Dépôts et cautionnements versés	2		2	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 144</b>	<b>379</b>	<b>938</b>	<b>1 586</b>

Au cours de l'année 2025, les dépréciations concernant les immobilisations suivantes ont été dotées ou maintenues :

Participations :

- ▶ SCA Caritas Habitat : la provision pour risque de dépréciation des titres a été estimée à 1 157 k€, dont 379k€ de dotation en 2025, à partir de la situation nette comptable de Caritas Habitat au 31 décembre 2025 ;

Prêts :

- ▶ La provision du prêt accordé à « Réseau Eco Habitat SAS » a été ajustée à hauteur de 46 k€ correspondant à la partie restant à rembourser ;
- ▶ La provision du prêt accordé à la SCIC « Habitat solidaire », dotée à 100 %, (300 k€) a été maintenue, compte tenu de la situation de difficulté financière de « Habitat solidaire ».

## 4.2.3 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)  Participations > 10%	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable au 31 déc. 2025 des titres détenus		Chiffre d'affaires (H.T.) du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Observa- tions
			Brute	Nette			
SCA CARITAS HABITAT 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 813 316 320	28 320	71,05%	17 984	16 826	1 272	-83	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 821 819 299	2 118	54,95%	1 000	1 000	30	30	(1)
SASU CARITAS HABITAT GESTION 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 812 604 510	-3	100%	5	5	0	-1	(1)
<b>TOTAL</b>			<b>18 989</b>	<b>17 831</b>			

(1) D'après les états financiers reçus pour l'exercice 2025.

## 4.3. STOCKS

Les stocks, constitués d'outils de communication, sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

## 4.4. CRÉANCES

### 4.4.1. ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

Ce tableau présente l'ensemble des créances, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

CRÉANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
. Prêts à associations et autres	7 015	446	6 569
. Prêts et avances permanentes au personnel	131	98	33
. Dépôts et cautionnements	686	55	631
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 832</b>	<b>599</b>	<b>7 233</b>
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
. Créances reçues par legs ou donations	31 969	31 969	
. Subventions d'exploitation à recevoir	2 059	1 910	149
. Autres créances	5 911	5 911	
. Charges constatées d'avance	2 658	2 591	67
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>42 597</b>	<b>42 381</b>	<b>216</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 429</b>	<b>42 980</b>	<b>7 449</b>

Le poste « Créances reçues par legs et donations » correspond aux espèces, actifs bancaires et actifs financiers inscrits dans les dossiers provenant de legs ou de donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

Le poste « Charges constatées d'avance » correspond à des charges d'exploitation de gestion courante facturées en cours d'année 2025 et rattachées aux futurs exercices.

### 4.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'ACTIF

Ce tableau présente la part à l'actif des charges et produits d'exploitation rattachés à l'exercice, contenue dans les créances.

ACTIF (en milliers d'euros)	2025	2024
<b>AUTRES CRÉANCES</b>		
Produits à recevoir	2 576	3 782
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>		
	2 658	2 372
<b>TOTAL</b>	<b>5 234</b>	<b>6 154</b>

### 4.4.3. CRÉANCES EN DEVICES

Les créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2025.

Les créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

## 4.5. TRÉSORERIE

### 4.5.1. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leurs cours de clôture sont inférieurs. Le montant des produits financiers générés au titre de 2025 par les placements s'élève à 1 300 k€.

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2025	Estimation 31 déc. 2025	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Placements à court terme	27 045	119 496	104 464	42 077	42 080	4	
Placements à moyen terme	5 014			5 014	5 044	29	
Placements à long terme	14 586	82		14 669	14 110	667	1 226
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>	<b>46 645</b>	<b>119 578</b>	<b>104 464</b>	<b>61 760</b>	<b>61 234</b>	<b>700</b>	<b>1 226</b>
Intérêts courus non échus	469	90	469	90			
Valeurs mobilières de placement	<b>47 114</b>	<b>119 668</b>	<b>104 933</b>	<b>61 850</b>			

Les placements sont constitués :

- à court terme de deux comptes à terme à hauteur de 4,3 M€ et deux placements dans une SICAV monétaire de 37,8 M€ ;
- à moyen terme d'obligations pour 5 M€ ;
- à long terme de quatre contrats de capitalisation pour un montant total de 11,4 M€ et d'un placement dans une SCPI de 3,3 M€.

### 4.5.2. DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées des comptes bancaires (18,2 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice 2025 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2026 (3,9 M€), soit un total de 22,6 M€.

Comme chaque année, les disponibilités en fin d'exercice sont particulièrement importantes suite à la réception de la collecte de fonds de fin d'année.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2025.

### 4.5.3. TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2025, la trésorerie rémunérée figurant dans les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités » est constituée de sommes investies dans des contrats de placements (61,8 M€) ou placées sur des livrets (0,1 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 61,9 M€, soit 73 % du total de ces deux postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Valeurs mobilières de placement	61 760	46 645
Intérêts courus non échus	90	469
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>61 850</b>	<b>47 114</b>
Disponibilités placées	81	3 160
Intérêts courus non échus		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>3 160</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61 931</b>	<b>50 274</b>

Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés principalement en fonction d'une approche éthique et de sécurité.

#### 4.6. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	31 déc. 2024	DOTATIONS	REPRISES	31 déc. 2025
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0			0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	253	100	197	156
Immobilisations corporelles	22			22
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>275</b>	<b>100</b>	<b>197</b>	<b>178</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Dépôts et cautionnements	2		2	0
Prêts siège et délégations	1 266		920	346
Titres de participation	876	379	15	1 240
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 144</b>	<b>379</b>	<b>937</b>	<b>1 586</b>
<b>Actif circulant</b>				
Créances reçues par legs ou donations	412		412	0
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement	909	334	17	1 226
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 321</b>	<b>334</b>	<b>429</b>	<b>1 226</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 740</b>	<b>813</b>	<b>1 563</b>	<b>2 990</b>

### 5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN

#### 5.1. FONDS PROPRES

Les « Fonds propres » sont composés de la « Situation nette » et des « Subventions d'investissements ». Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le total des « Fonds propres » est de 128 657 k€, pour un actif net immobilisé de 112 370 k€.

VARIATION DES FONDS PROPRES (En milliers d'euros)	À l'ouverture	Affectation du résultat 2024	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>49 496</b>	<b>470</b>			<b>49 966</b>
Fonds statutaires	49 496	470			49 966
<b>RÉSERVES</b>	<b>69 374</b>	<b>4 232</b>			<b>73 606</b>
Réserves en fonds de roulement	51 333	-1 717			49 616
Fonds de réserve	18 041	3 549			21 590
Réserve travaux entretien		2 400			2 400
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>4 702</b>	<b>-4 702</b>		<b>-127</b>	<b>-127</b>
<b>Situation nette</b>	<b>123 571</b>			<b>-127</b>	<b>123 445</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 656</b>		<b>257</b>	<b>701</b>	<b>5 212</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>129 227</b>	<b>0</b>	<b>257</b>	<b>574</b>	<b>128 657</b>

### 5.1.1. SITUATION NETTE

Les nouveaux statuts, approuvés par l'assemblée générale du 18 juin 2025 et par le Ministère de l'intérieur en janvier 2026, ne prévoient plus de dispositions particulières pour l'affectation du résultat. L'affectation du résultat 2025 sera réalisée selon les règles d'affectation définies antérieurement.

#### 5.1.1.1. DÉFINITION DES POSTES CONSTITUANT LA SITUATION NETTE

Le poste « **Fonds propres sans droit de reprise** » (50 M€) contient les fonds propres actualisés selon les règles de gestion adoptées par l'association.

Le poste « **Réserves** » (73,6 M€) regroupe :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (49,6 M€), dont l'objet est d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (21,6 M€) qui représente les réserves dont dispose librement l'association après l'affectation du résultat.
- ▶ La « **Réserve travaux entretien immobilier** » (2,4 M€) permettant de disposer des moyens pour entretenir les locaux utilisés et assurer, ainsi, la sécurité des personnes et le maintien de la valeur des biens.

#### 5.1.1.2. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Le résultat de l'exercice précédent, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve** ».

Les postes des « Fonds propres » ont été mis à jour par prélèvement ou par apport au « **Fonds de réserve** », selon les anciennes dispositions statutaires et les règles de gestion décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 et les délibérations de l'assemblée générale du 18 juin 2025 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaires** » – relatif à la dotation liée à l'article 13, alinéa 5 des anciens statuts – est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
- ▶ Le poste « **Réserve de fonds de roulement** », correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant.
- ▶ Le poste « **Réserve travaux entretien immobilier** » constitué par l'affectation du résultat de l'exercice 2024, sera réévalué en fonction de l'établissement d'un plan projet d'investissement à venir.

Le résultat de l'exercice du secteur lucratif, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

### 5.1.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les fonds propres sont également mouvementés par les opérations liées au poste « **Subventions d'investissements** » (5,2 M€). Il enregistre les subventions reçues pour le financement de biens inscrits à l'actif immobilisé et dont le total du projet d'investissement est supérieur à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée sur les investissements qu'elles financent.

A la cession des biens, les comptes subventions d'investissement et subventions d'investissement inscrites au résultat sont compensés.

Suivant l'évolution des projets, et en accord avec l'organisme financeur, les subventions peuvent être amenées à être requalifiées pour financer des dépenses de fonctionnement ou à défaut, être remboursées.

En milliers d'euros	SOLDE AU 1 <sup>er</sup> janv. 2025	Augmentation	Diminution			SOLDE AU 31 déc. 2025
			Quote-part de sub virée au résultat	Requalifica- tion ou Rembourse- ment	Cessions	
Subventions d'investissement	8 327	202		-34	-55	8 440
Subventions d'inv. inscrites au résultat	-2 671		-612		55	-3 228
<b>TOTAL SUBV. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 656</b>	<b>202</b>	<b>-612</b>	<b>-34</b>	<b>0</b>	<b>5 212</b>

### 5.1.3. MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONCERNANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Les mouvements des postes relatifs à l'affectation du résultat de 2025 qui seront en délibération à l'assemblée générale du 16 juin 2026, sont présentés ci-dessous :

- ▶ **Affectation du résultat au fonds de réserve** (- 127 k€), comprenant :
  - Résultat du secteur non lucratif (204 k€) ;
  - Résultat du secteur lucratif (- 331 k€).
- ▶ **Mise à jour des fonds statutaires** (- 13 k€) correspondant à l'affectation du dixième du résultat.
- ▶ **Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement »** en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2026, soit - 1 618 K€, par ajustement au fonds de réserve, portant la réserve de fonds de roulement à 47 998 K€.
- ▶ **Maintien de la « Réserve travaux entretien immobilier »** à 2,4 M€

Le **fonds de réserve** après l'affectation du résultat et la mise à jour des fonds propres est de 23 094 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2025 Avant affectation	Affectation du résultat 2025	Mise à jour des fonds propres	Solde au 31 déc. 2025 Après affectation
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>49 966</b>		<b>-13</b>	<b>49 953</b>
Fonds propres	49 966		-13	49 953
<b>Réserves</b>	<b>73 606</b>	<b>-127</b>	<b>13</b>	<b>73 492</b>
Réserves de fonds de roulement	49 616		-1 618	47 998
Fonds de réserve	21 590	-127	1 630	23 094
Réserve travaux entretien immobilier	2 400			2 400
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>-127</b>	<b>127</b>		<b>0</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>123 445</b>			<b>123 445</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>5 212</b>			<b>5 212</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>128 657</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>128 657</b>

## 5.2. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

### 5.2.1. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS, DONATIONS ET DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT (DTU)

Les fonds reportés liés aux legs et donations représentent la partie des ressources constatée en produit d'exploitation à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de signature de la donation, et qui n'est pas réalisée à la clôture de l'exercice.

Les fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit (DTU) représentent la partie des revenus attendus à la signature de la DTU, non encore perçus. Au cours de l'exercice, les fruits de la donation temporaire sont comptabilisés en produit selon leur nature, et le fonds reporté est amorti au fur et à mesure.

VARIATION DES FONDS REPORTÉS (en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> janv. 2025	Reports	Réalisations	Amort.	31 déc. 2025
Fonds reportés legs et donations	46 637	26 129	21 163		51 602
Fonds reportés DTU	83	51		31	103
<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS</b>	<b>46 720</b>	<b>26 180</b>	<b>21 163</b>	<b>31</b>	<b>51 705</b>

## 5.2.2. FONDS DÉDIÉS

### 5.2.2.1 FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou par une convention pour financer des projets d'exploitation définis ou des projets d'investissement.

Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés.

Les fonds affectés à des investissements sont inscrits en fonds dédiés pour les montants collectés associés à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les fonds dédiés portant sur les investissements sont repris au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée des biens qu'ils financent. Les natures de ressources donnant lieu à comptabilisation de fonds dédiés sont les dons, les conventions de mécénats ou de contributions financières, les legs.

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE (en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> janv. 2025	Reports	Utilisations		Transferts	31 Déc. 2025	
			Montant global	Dont rem- bourse- ments		Montant global	Dont fonds dédiés liés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation</b>							
. Projet France	1 029	175	1 020			184	1
. Projet international	1 357		1 295			62	
<b>Dons, participations et mécénats</b>							
. Projet France	2 183	126	1 393		3	918	169
. Projet international	1 858	34	535		-97	1 260	15
. Projet investissement	884	59	98			845	23
<b>Contributions financières</b>							
. Projet France	127	516	190		-3	450	67
. Projet international	118	55	5		97	265	
. Projet investissement	2 112	678	234			2 555	34
<b>Legs et donations</b>							
. Projet France	641	249	207			684	2
. Projet international	434	21	258			197	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 744</b>	<b>1 913</b>	<b>5 235</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 421</b>	<b>311</b>

En novembre 2023, le SCCF avait émis un appel suite au séisme survenu au Maroc. Notre partenaire Caritas Maroc n'ayant pu intervenir en raison de contraintes gouvernementales, le conseil d'administration du 28 janvier 2026, après avoir informé les donateurs, a autorisé le transfert de ces fonds, s'élevant à 0,2 M€, à un fonds catastrophes naturelles internationales, applicable au 31 décembre 2025.

**5.2.2. FONDS DÉDIÉS AUX URGENCES EXCEPTIONNELLES : CORONAVIRUS ET UKRAINE**

Le montant des fonds dédiés, 7,4 M€, comprend les fonds dédiés suite aux urgences significatives qui ont fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle des donateurs et restant à engager au 31 décembre 2025. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	ENGAGEMENTS RESTANT À RÉALISER (En milliers d'euros)					
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Fonds Coronavirus</b>	2 729	2 368	1 678	1 039	408	0
<b>Fonds Ukraine</b>			3 568	2 327	1 297	878

Les fonds Coronavirus collectés de 2020 à 2022 s'élevaient à 13,5 M€ et ont été entièrement utilisés au 31 décembre 2025. Les fonds Ukraine collectés principalement en 2022 et 2023 s'élevaient à 6,6 M€ et ont été utilisés à hauteur de 5,7 M€ au 31 décembre 2025. Les fonds dédiés restant à employer sont de 0,9 M€ contre 1,3 M€ à la fin de l'année 2024.

**5.3. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)	31 déc. 2024	Dotations	Reprises		31 déc. 2025
			Utilisées	Non utilisées	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>					
. Provisions pour risques d'emploi	1 004	198	60	345	797
. Autre provisions pour risques	482	2 208	11		2 679
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>1 486</b>	<b>2 406</b>	<b>71</b>	<b>345</b>	<b>3 475</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>					
. Provisions pour charges sur legs et donations	183	7	13		177
. Provisions pour restructuration	0	4 342			4 342
. Prime décennale	527			11	516
<b>TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>710</b>	<b>4 349</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>5 036</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 197</b>	<b>6 755</b>	<b>84</b>	<b>356</b>	<b>8 511</b>

Les « **Provisions pour risque d'emploi** » couvrent des risques liés à des litiges prud'homaux dont la résolution est prévue au cours de l'exercice 2026.

Les « **Autres provisions pour risques** » couvrent principalement un risque fiscal foncier (2,1 M€) et un risque de remboursement d'un don reçu entre 2023 et 2024 (0,5 M€) faisant suite à une réclamation des héritiers en décembre 2025.

Les « **Provisions pour restructuration** » (4,3 M€) couvrent les coûts estimés du plan de sauvegarde et de l'emploi annoncé fin 2025 et mise en œuvre au cours de l'exercice 2026. Le contenu de cette provision est détaillé au paragraphe 6.6.

## 5.4. DETTES

### 5.4.1. ÉCHÉANCIER DES DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des dettes, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut 31 déc. 2025	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	5 060	4 737	323	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 854	6 854		
Dettes des legs et donations	9 186	9 186		
Dettes fiscales et sociales	11 681	11 681		
Autres dettes	7 728	7 728		
Produits constatés d'avance	1 460	1 037	260	163
<b>TOTAL</b>	<b>41 969</b>	<b>41 223</b>	<b>583</b>	<b>163</b>

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (5,1 M€) est constitué de comptes bancaires créditeurs (4,7 M€) résultant d'une gestion optimisée de la trésorerie, et d'un fonds de garantie sociale pour des prêts et d'un fonds pour des microcrédits Véhicules Propres, partagés avec BPI France (0,3 M€).

Le poste « **Dettes Legs et Donations** » (9,1 M€) correspond aux dettes rattachées aux legs et donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (11,7 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (7,7 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés pour 4,2 M€ et d'une souscription de 7,7 M€ de titres Caritas Habitat dont 2,7 M€ au titre de 2025 et dont 2,9 M€ restent à verser.

### 5.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS AU PASSIF

Ce tableau présente la part au passif des charges et produits d'exploitation rattachée à l'exercice, contenue dans les dettes.

PASSIF (en milliers d'euros)	2025	2024
<b>Dettes fournisseurs</b>		
Fournisseurs - factures non parvenues	1 440	1 240
	<b>1 440</b>	<b>1 240</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Subventions à reverser	-	-
Personnel - charges à payer	4 954	5 129
Charges sociales sur personnel à payer	2 623	2 681
	<b>7 577</b>	<b>7 810</b>
<b>Autres dettes</b>		
Charges à payer	262	1 136
	<b>262</b>	<b>1 136</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 460</b>	<b>1 795</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 739</b>	<b>11 981</b>

Le poste « **Produits constatés d'avance** » (1,5 M€) comprends les subventions constatées d'avance (1,2 M€) ainsi que divers produits à rattacher aux futurs exercices.

### 5.4.3. DETTES EN DEVISES

Les dettes de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2025. Les dettes de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

## 6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1 SUBVENTIONS

Ce tableau présente le montant des concours publics et des subventions d'investissement et d'exploitation octroyés, au titre de l'exercice, par catégorie de financeurs.

En milliers d'euros	Concours publics	Subventions d'investissement	Subventions d'exploitation	Total 31 déc. 2025	Total 31 déc. 2024
Collectivités publiques	95	10	1 324	1 429	5 172
Collectivités territoriales		189	5 615	5 804	7 064
État		-22	2 829	2 806	2 359
Organismes européens			141	141	189
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>176</b>	<b>9 909</b>	<b>10 180</b>	<b>14 784</b>

### 6.2 ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Ce tableau présente le montant des avantages et des ressources provenant de l'étranger, en numéraire ou en nature, provenant directement ou indirectement de personnes physiques, morales ou d'institutions.

ÉTAT DU CONTRIBUTEUR	Montant total des avantages et des ressources 2025 (en milliers d'euros)
ALLEMAGNE	16
AUTRICHE	2
BELGIQUE	199
BULGARIE	5
CANADA	41
CHILI	2
COTE D'IVOIRE	5
ESPAGNE	10
ETATS-UNIS	102
IRLANDE	8
ITALIE	105
LUXEMBOURG	30
MAROC	1
MONACO	27
PAYS-BAS	137
PORTUGAL	4
ROYAUME-UNI	13
SINGAPOUR	1
SUISSE	25
AUTRES	10
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>741</b>

Le montant des ressources en Belgique comprend l'encaissement d'une subvention européenne de 143 k€. Le montant des dons provenant de l'étranger et dont le total par pays est inférieur à 1 000 euros, s'élève à 10k€ répartis sur 33 pays.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est mise à la disposition du public :

- ▶ au siège de l'association, 106 rue du Bac - 75007 Paris ;
- ▶ et sur le site internet de l'association : [www.secoures-catholique.org](http://www.secoures-catholique.org).

### 6.3. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » regroupe plusieurs comptes afin de mesurer les sommes réellement encaissées sur l'exercice. Le tableau ci-après détaille le contenu du poste.

Legs, donations, assurances-vie (en milliers d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Montants perçus par les assurances-vie	16 968	20 318
Montants des legs et donations en fonds à reporter	18 651	19 866
Prix encaissés legs et donations destinés à être cédés	28 561	23 856
Reprise des dépréciations d'actifs	609	115
Reprise charges pieuses et funéraires	13	10
Utilisation des fonds reportés	21 163	16 576
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>85 965</b>	<b>80 741</b>
VNC des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés ou vendus	14 194	13 708
Quote-parts legs ou donations reversées	27	
Dotations aux dépréciations d'actifs	100	562
Dotations charges pieuses et funéraires	7	7
Report des fonds reportés	26 129	22 288
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>40 457</b>	<b>36 565</b>
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>45 508</b>	<b>44 176</b>

### 6.4. RÉMUNÉRATIONS

#### 6.4.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERS DE DÉLÉGATION

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2025 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 22 k€.

#### 6.4.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2025 est de 263 k€.

## 6.5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 sont présentés dans le tableau ci-après, selon la nature de la mission :

Honoraires du commissaires aux comptes (en milliers d'euros)	2025
Honoraires afférents à la certification des comptes	176
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>

## 6.6. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En application des nouvelles dispositions réglementaires précisées dans l'ANC 2022-06, seuls les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, sont constatés en exceptionnel.

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel est un déficit de 4,3 M€ résultant de la dotation d'une provision des coûts estimés par le plan de sauvegarde et de l'emploi annoncé fin 2025.

Ces coûts englobent :

- ▶ Les mesures d'accompagnement prévues par l'employeur : 1,4 M€
- ▶ Les indemnités : 2,9 M€

## 6.7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

### 6.7.1. BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application Tous Acteurs, mise en service début 2024 dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application. Le nombre de bénévoles engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2025 est estimé à 59 800 contre 58 000 en 2024 et le nombre d'heures consacrées s'élèvent à 10,2 millions d'heures contre 10,6 millions en 2024. La tendance observée depuis quelques années se confirme : le nombre de bénévoles augmente mais sur un temps d'engagement plus réduit. De ce fait, bien que le nombre de bénévoles soit plus élevé par rapport à l'année précédente, le nombre d'heures passées au Secours Catholique est moindre.

La valorisation du temps passé est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu, à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 175,7 M€ en 2025 contre 183,6 M€ en 2024.

### 6.7.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences s'élève à 2,8 M€ en 2025 contre 2,6 M€ en 2024. Il concerne principalement des partenariats avec BNP Paribas (0,8 M€), la Société Générale (0,4 M€) Axa (0,4 M€) et Allianz Technology (0,2 M€).

### 6.7.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature reçus (1,7 M€) sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises et redistribués durant l'exercice sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « Charges » au pied du compte de résultat, en « Secours en nature » (95 k€) et en « Mise à disposition gratuite de biens » (1,6 M€).

Des « chèques-vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets de vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 285 K€.

## 6.8. INFORMATIONS RELATIVES AU RÉGIME FISCAL

L'association a un caractère général non lucratif. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts commerciaux. Cependant elle doit s'acquitter de l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24%, 15 % ou 10 % au titre de certains revenus de capitaux mobiliers et de revenus fonciers.

Depuis 2015, un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés, à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SASU « Caritas Habitat gestion ».

Au 31 décembre 2025, le secteur lucratif présente un déficit de 331 k€, résultant de la dotation de la provision pour dépréciation des titres de la SCA « Caritas Habitat ».

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 7.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les immeubles apportés à Cités Caritas étaient frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse. Cette interdiction a été levée, courant 2025, lors de la renégociation des accords avec Cités Caritas.

#### 7.1.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET AUTRES SOUTIENS ACCORDÉS À DES PARTENAIRES

Le conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques, ni d'engagement autre que ceux figurant aux paragraphes 7.1.2.1 à 7.1.2.7.

##### 7.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, est de 5 M€.

La Fondation a attribué au Secours Catholique 3,2 M€ en 2025 pour financer des projets en France et à l'international.

##### 7.1.2.2. CITÉS CARITAS

Cités Caritas, a pour mission d'accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires de la mission générale du Secours Catholique.

Le Secours Catholique s'est porté caution au titre du remboursement d'un prêt de 284 k€ souscrit en 2001 et remboursable sur trente ans, consenti par le Groupement National des Organismes Sanitaires et Sociaux pour l'Aide au Logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la Cité Bethléem qui fait partie de Cités Caritas. Au 31 décembre 2025, l'engagement est de 56 K€.

Pour soutenir Cités Caritas, un prêt de 4,5 M€ d'une durée de 24 mois, rémunéré au taux de 2,4 % annuel, a été accordé en 2025. Il est garanti par une promesse hypothécaire sur un immeuble détenu par l'association et qui sera mis en vente.

##### 7.1.2.3. CENTRE D'ENTRAIDE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS (CEDRE)

Le Secours Catholique – dont une partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés est assurée par un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE – s'est engagé vis-à-vis de la Ville de Paris, à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement, calculé sur la base du dernier loyer versé, s'élève à 360 k€.

##### 7.1.2.4. AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE CARITAS ÎLE-DE-FRANCE

L'Agence immobilière sociale Caritas Île-de-France a été créée en 2018, en partenariat avec les membres du réseau Caritas France, dans le cadre de la lutte contre le mal-logement. Il a été décidé, début 2022, de ne pas poursuivre son activité. L'association a été liquidée au cours de l'exercice 2025. Une provision pour risques de 49 k€ demeure, correspondant à la prise en charge d'un contentieux prud'homal.

**7.1.2.5. FONDATION JEAN RODHAIN**

La Fondation Jean Rodhain a été créée en 1981 pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité, promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans les recherches universitaires, développer le dialogue avec les acteurs de terrain et partir de la parole des pauvres.

Le Secours Catholique a attribué une aide financière de fonctionnement de 80 k€ à la Fondation Jean Rodhain au cours de l'exercice 2025.

**7.1.2.6. KAORI**

Par décision du conseil d'administration en mai 2021, le Secours Catholique a créé une association d'épargnants responsables et solidaires, Kaori, pour répondre à la nécessité de mettre la finance au service de l'intérêt général.

Cette association offre aux adhérents la possibilité d'épargner dans le respect de normes rigoureuses d'investissement socialement responsable (ISR) sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Dans le cadre du traité d'apport associatif signé conjointement le 9 avril 2025, le Secours Catholique a octroyé à Kaori une aide financière de 211 k€ en 2025 pour couvrir ses coûts de fonctionnement.

**7.1.2.7. CARITAS HABITAT**

Poursuivant sa mission en faveur de la création et du développement de structures à vocation sociale, le Secours Catholique a créé en 2016 la foncière sous forme juridique d'une SCA, Caritas Habitat, pour répondre spécifiquement aux situations de précarité et d'exclusion sociale. Son activité est centrée sur l'accueil, le logement, l'hébergement et l'insertion.

Pour assurer son développement des soutiens financiers ont été octroyés sur la base de conventions pour assurer l'équilibre financier. Des apports en capital ont été réalisés pour favoriser la stabilisation du modèle économique.

Au cours de l'année 2025, une augmentation de capital à hauteur de 2,7 M€ a été souscrite.

**7.1.3. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)**

Le fonds social de garantie est enregistré au passif du bilan au poste « Emprunts et dettes financières assimilées ». Il s'élève à 0,3 M€ et porte sur deux conventions :

- ▶ Une convention signée en décembre 2019 avec la banque BPI France destinée à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 0,4 M€ au 31 décembre 2025 (soit 0,2 M€ pour la part du Secours Catholique) et l'encours de prêts bancaires est de 2,1 M€ contre 2 M€ en 2024.

Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 184 k€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,44 %. La quote-part du risque encouru revenant au Secours Catholique est de 92 k€.

- ▶ Une convention signée avec BPI France portant sur un Fonds de Cohésion Sociale pour le microcrédit Véhicules Propres. La dotation du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 200k€ au 31 décembre 2025 (soit 100k€ pour la part du Secours Catholique). Ce fonds est destiné à couvrir le remboursement de micro-crédits souscrits par des personnes en difficulté pour l'achat ou la location d'un véhicule propre, neuf ou d'occasion.

Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 0,2 M€ au 31 décembre 2025 (soit 0,1 M€ pour la part du Secours Catholique)

#### 7.1.4. ENGAGEMENTS SUR DES PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Le tableau suivant décrit les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs.

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2024	Tranches 2025 prévues	Tranches 2025 reportées	Tranches votées en 2025	Total	Engagements			
						2026	2027	2028	2029
Accès aux droits	3 518 822	2 398 400	610 000	4 720 424	6 450 846	3 184 367	1 488 146	947 083	831 249
Besoins essentiels	1 308 878	1 054 119	224 404	1 224 923	1 704 086	1 112 084	416 146	137 541	38 316
Développement global	3 076 061	2 545 975	370 342	2 957 234	3 857 662	2 280 024	810 739	601 091	165 808
Ecologie	297 791	215 791	72 395	620 856	775 251	320 451	165 715	168 850	120 235
Structuration des ONG	306 695	179 131	56 816	504 013	688 393	306 372	142 319	123 011	116 692
Urgences et prévention	0	0	0	319 849	319 849	319 849	0	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 508 247</b>	<b>6 393 416</b>	<b>1 333 957</b>	<b>10 347 299</b>	<b>13 796 087</b>	<b>7 523 147</b>	<b>3 023 065</b>	<b>1 977 575</b>	<b>1 272 300</b>

#### 7.1.5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Ils ont été déterminés avec l'aide d'un cabinet actuariel. La méthode de calcul a été maintenue et les hypothèses actuarielles ont été actualisées :

- ▶ Maintien du barème appliqué en cas de départ volontaire des salariés à la retraite à 65 ans : l'indemnité de retraite est égale à 1/10ème de mois par année d'ancienneté, auquel sera ajouté 1/15ème de mois par année d'ancienneté au-delà de 10 ans (cf. Accord d'entreprise n°12 du 28/11/1988).
- ▶ Pondération de l'indemnité selon le taux de probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à 65 ans, déterminé en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de l'âge des salariés ;
- ▶ Actualisation des différentes hypothèses actuarielles : le taux d'inflation anticipé sur le moyen terme retenu, suivant les références de la BCE, est de 2 % au 31 décembre 2025 ; et le taux d'actualisation retenu, en référence à un indice € Corporates AA de maturité 10 ans et plus, est de 4 %.

Au 31 décembre 2025, l'engagement est évalué à 4,9 M€ contre 5,1 M€ 2024.

#### 7.1.6. ENGAGEMENTS LEGS

Au 31 décembre 2025, l'association a bénéficié de legs en cours d'instructions et non encore acceptés par le conseil d'administration. Ces legs ne sont donc pas encore inscrits au bilan.

Les legs en cours d'instructions et non encore acceptés par le conseil sont évalués à hauteur de 25,7 M€.

Cette évaluation est réalisée à partir d'une extraction du logiciel legs faisant apparaître les actifs et les passifs des dossiers en cours d'instructions. Il convient de considérer avec mesure le montant de l'engagement, des actifs et des passifs pouvant se révéler par la suite.

Par ailleurs, une décote de la valeur des actifs est appliquée par précaution lors de l'acceptation des dossiers au conseil d'administration.

Lors de l'exercice précédent, le SCCF ne disposait pas de cette extraction. La valorisation de l'engagement avait donc été réalisée à partir du montant des dossiers acceptés par le conseil d'administration au cours du premier trimestre 2025 et s'élevait à 5,7 M€.

Par analogie, le montant des dossiers acceptés par le conseil d'administration au cours du premier trimestre 2026 s'élève à 12,1 M€.

### 7.1.7. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Sont indiqués dans le tableau ci-dessous uniquement les baux pour lesquels une construction figure au bilan pour un montant net de 1,1 M€. Ils sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux (en milliers d'euros)	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
SAINTES (Rue G Clémenceau)	févr.-68	99 ans	18	
EPINAL (Rue A Colle)	avr.-77	40 ans	171	
GERARDMER (Rue Carnot)	déc.-96	99 ans	89	
PARIS (Cedre)	juil.-89	61,25 ans	915	227
LA SEYNE SUR MER (Rue G Philippe)	juil.-88	50 ans	33	
DIJON (Bd Voltaire)	avr.-18	18 ans	490	
NOGENT LE ROTROU (Rue P Deschanel)	févr.-07	50 ans	117	6
ANTONY (Rue Mirabeau)	déc.-19	25 ans	425	377
MAMOUDZOU (Rue de l'Hôpital)	avr.-15	90 ans	1 035	495
<b>TOTAL</b>			<b>3 293</b>	<b>1 105</b>

Par ailleurs, un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de trente-cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 7.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen des personnes présentes, hors effectif sous contrat local, est réparti par catégorie selon les tableaux suivants :

Effectif présent mensuel moyen	2025	2024
Cadres	569	540
Techniciens et agents de maîtrise	332	376
Employés	17	19
<b>TOTAL</b>	<b>918</b>	<b>935</b>

Effectif en équivalent temps plein mensuel moyen	2025	2024
Cadres	561	532
Techniciens et agents de maîtrise	322	365
Employés	11	13
<b>TOTAL</b>	<b>894</b>	<b>910</b>

Les effectifs sous contrat local sont :

- ▶ huit personnes à la Maison d'Abraham à Jérusalem ;
- ▶ trois personnes à la délégation de Nouméa.

## 8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

Les règles de gestion permettant d'établir le CROD ont été présentées au comité d'audit en 2020 qui a donné un avis favorable.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP), la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La révision des modalités de détermination des ressources et des emplois de la générosité du public a été présentée au comité d'audit du 21 avril 2026 qui a donné un avis favorable et présenté au conseil d'administration du 7 mai 2026.

La déclinaison des missions sociales a été approuvée par le conseil d'administration du 21 janvier 2025 et mis en œuvre depuis l'exercice 2024.

### 8.1. PRINCIPES D'ÉLABORATION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Les principes d'élaboration se fondent sur :

- ▶ La comptabilité générale pour le classement des ressources ;
- ▶ La comptabilité analytique qui permet d'identifier et suivre les ressources affectées et leur emploi selon les missions sociales ;
- ▶ La distinction « générosité du public » (GP) et « non générosité du public » (NGP) :
  - Les produits sont répartis en GP et NGP selon leur nature ;
  - La trésorerie relative aux ressources ne distinguant pas celles qui sont issues de la GP ou de la NGP, nous avons retenu d'appliquer des ratios pour déterminer les emplois financés par la GP ou NGP et certaines ressources non qualifiées GP ou NGP.

Une révision des modalités de détermination des ressources et des emplois issus de la générosité du public a été réalisée conduisant principalement à recalculer le ratio d'exploitation et le ratio financier qui tiennent compte dorénavant :

- ▶ Pour les deux ratios : des seuls produits de legs encaissés et non plus des produits de legs comptabilisés (la différence faisant l'objet d'un report en fonds reportés).
- ▶ Pour le ratio financier exclusivement : les seuls produits pouvant générer des excédents faisant l'objet de placement ; ainsi ont été exclu les subventions et concours publics et autres financements destinés à financer des investissements et ne permettant donc pas de dégager d'éventuels excédent.

Les ratios ainsi recalculés ont été appliqués rétroactivement sur les exercices 2020 à 2024 ainsi que sur l'exercice 2025. L'impact de ce changement d'estimation sur les différents exercices concernés est décrit au point 9.4.

### 8.2. PRODUITS PAR ORIGINE

Tous les produits sont enregistrés sous des comptes par nature et sous des « codes ressources » correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Les produits sont qualifiés selon leur nature « générosité du public » (GP) ou « non générosité du public » (NGP).

#### 8.2.1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits liés la générosité du public (GP) comprennent principalement les dons des particuliers et les abandons de frais des bénévoles, les legs et le mécénat.

Le poste « Autres produits liés à la GP » regroupe les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.4.1).

### 8.2.2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits non liés à la générosité du public sont constitués des postes « Produits non liés à la générosité du public » et « Subventions et autres concours publics ».

Le poste « Produits non liés à la générosité du public » (NGP) comprend principalement les contributions financières issues d'associations ou de fondations et le poste « Autres produits non liés à la GP » qui regroupe les participations d'activités, le produit des locations d'immeubles ou la mise à disposition de personnel. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.4.1).

### 8.2.3. RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié, en fonction de chaque situation.

### 8.2.4 RÉPARTITION DES PRODUITS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS

Ce tableau est établi conformément à la présentation du CROD à partir de la comptabilité analytique qui distingue les ressources affectées et non affectées en utilisant des codes ressource dédiés.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Générosité du public	Affectés	Non affectés	Générosité du public	Affectés	Non affectés
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>113 247 772</b>	<b>2 142 726</b>	<b>111 105 046</b>	<b>115 811 717</b>	<b>2 576 126</b>	<b>113 235 591</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	696	0	696	734	0	734
1.2 Dons, legs et mécénats	110 421 199	2 089 911	108 331 288	111 975 668	2 530 347	109 445 321
- Dons manuels	64 756 779	913 226	63 843 554	67 625 137	1 576 470	66 048 667
- Legs, donations et assurances-vie	45 507 847	1 088 129	44 419 718	44 175 995	865 627	43 310 368
- Mécénats	156 573	88 556	68 017	174 535	88 250	86 285
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 825 877	52 815	2 773 061	3 835 316	45 779	3 789 536
<b>2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>						
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 162 445</b>	<b>0</b>	<b>1 162 445</b>	<b>571 421</b>	<b>91 505</b>	<b>479 916</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>	<b>2 488 391</b>	<b>2 488 391</b>	<b>0</b>	<b>3 067 891</b>	<b>3 067 891</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116 898 609</b>	<b>4 631 117</b>	<b>112 267 492</b>	<b>119 451 029</b>	<b>5 735 522</b>	<b>113 715 507</b>

## 8.3. CHARGES PAR DESTINATION

### 8.3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'application de gestion est structurée autour des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association. Toutes les charges sont affectées à une action, assurant le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher, au regard de ses caractéristiques, à un poste du compte de résultat par destination.

### 8.3.2. DÉFINITION DES POSTES DES CHARGES PAR DESTINATION

**Les missions sociales**, se structurent en « missions réalisées en France » et en « missions réalisées à l'étranger ». Elles se déclinent selon les familles du nouveau référentiel et selon leur destination, France ou International. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France. Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de développement des ressources, du bénévolat et des charges liées au traitement des libéralités.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gouvernance, l'organisation et la gestion interne.

Les autres postes qui correspondent à des postes du compte de résultat, n'appellent pas de commentaires particuliers.

### 8.3.3. AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

#### 8.3.3.1 AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action sont inscrites sur l'action considérée, quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi annuel des ressources. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services décentralisés du siège et sont traitées en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes, dont l'objet est de mener les activités d'aide et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie la quasi-absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation et par équipe, ainsi que la clé appliquée au siège pour l'année 2025.

	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50%	11%	39%
Délégations	76%	8%	16%
Équipes	99%	0%	1%

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* – dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources – est réparti à 80 % dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20 % dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

### 8.3.3.2 AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements, selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- ▶ Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- ▶ Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte de résultat par destination, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

### 8.3.3.3 AFFECTATION DE LA MASSE SALARIALE

Les principes d'affectation de la masse salariale sont :

- ▶ Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- ▶ Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CROD.
- ▶ Les clés de répartition demeurent inchangées dans leur répartition aux postes du CROD, mais ont été adaptées aux familles d'activité du nouveau référentiel qui détaillent les activités des postes « mission France » et « missions internationales » présentés dans « L'Essentiel ».
- ▶ Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs caractéristiques, et notamment les postes liés à l'encadrement, afin de constater, dans le poste du CROD « Frais de fonctionnement », les activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la répartition de la masse salariale, dans les postes du compte de résultat par origine et destination en 2025, après application des clés prédéfinies, en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2024.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		TOTAL	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Siège	59%	59%	10%	10%	31%	31%	100%	100%
Délégations	87%	88%	5%	4%	8%	8%	100%	100%
Siège et délégations	76%	76%	7%	7%	17%	17%	100%	100%
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>42 849</b>	<b>42 611</b>	<b>3 950</b>	<b>3 880</b>	<b>9 795</b>	<b>9 500</b>	<b>56 594</b>	<b>55 991</b>

La masse salariale est composée des salaires et des charges sociales et des taxes sur les salaires.

## 8.4. RÉPARTITION GP ET NGP

Trois ratios sont déterminés à partir du classement des ressources selon leur nature (exploitation, financier, ou investissement) et selon leur type (GP ou NGP), pour définir le montant des emplois financés par les ressources liées à la générosité du public.

Ils sont présentés dans le tableau suivant et tiennent compte du changement d'estimation décrit au point 8.1 :

RATIOS	2025		2024 Révisé		2024 Avant révision	
	GP	NGP	GP	NGP	GP	NGP
<b>Exploitation</b>	79 %	21 %	78 %	22 %	81 %	19 %
<b>Financier</b>	86 %	14 %	88 %	12 %	89 %	11 %
<b>Investissement</b>	87 %	13 %	88 %	12 %	89 %	11 %

#### 8.4.1 RATIO D'INVESTISSEMENT

L'association ne dispose pas d'un outil permettant de suivre le financement des investissements bien par bien, selon la qualification GP et NGP. Des règles de gestion internes, fondées sur la comptabilité générale et analytique, ont été définies :

- ▶ Les ressources dédiées directement à un projet d'investissement corporel ou incorporel sont qualifiées de GP ou de NGP selon la nature du financement et de la comptabilité analytique. Les financements sur fonds propres sont qualifiés de GP dans la mesure où les autres ressources NGP sont considérées comme finançant davantage les charges d'exploitation. Une pondération du ratio, déterminée à partir du cumul des investissements financés par de la GP rapporté à l'actif brut corporel et incorporel, est effectuée pour tenir compte des variations exceptionnelles des natures de financement.
- ▶ Les charges et les produits liés aux investissements corporels et incorporels, sont répartis entre GP et NGP à partir du ratio d'investissement.

#### 8.4.2. RATIO D'EXPLOITATION

Le ratio d'exploitation qui répartit les charges d'exploitation entre GP et NGP, est issu du rapport entre les produits GP et NGP hors reprises de provisions et utilisation des fonds dédiés, hors produits finançant de l'investissement et hors produits financiers. Les legs sont retenus pour leur valeur déterminée au compte de résultat.

#### 8.4.3. RATIO FINANCIER

Le ratio financier répartit les charges et les produits liés aux opérations financières entre GP et NGP. Il retient toutes les ressources GP ou non GP, hors reprises de provisions et utilisation des fonds dédiés, hors produits GP et NGP finançant directement de l'investissement et hors produits financiers. Les legs sont retenus pour leur valeur déterminée au compte de résultat. Sont exclus les concours publics et subventions qui ne financent pas les opérations de placement ou les participations financières.

## 8.5. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>113 247 772</b>	<b>113 247 772</b>	<b>115 811 717</b>	<b>115 811 717</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	696	696	734	734
1.2 Dons, legs et mécénats	110 421 199	110 421 199	111 975 668	111 975 668
- Dons manuels	64 756 779	64 756 779	67 625 137	67 625 137
- Legs, donations et assurances-vie	45 507 847	45 507 847	44 175 995	44 175 995
- Mécénats	156 573	156 573	174 535	174 535
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 825 877	2 825 877	3 835 316	3 835 316
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>18 271 267</b>		<b>16 346 609</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	6 296 188		4 358 798	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 975 079		11 987 811	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>10 678 435</b>		<b>14 816 907</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS</b>	<b>1 384 562</b>	<b>1 162 445</b>	<b>692 769</b>	<b>571 421</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>	<b>5 235 241</b>	<b>2 488 391</b>	<b>4 605 275</b>	<b>3 067 891</b>
<b>TOTAL</b>	<b>148 817 277</b>	<b>116 898 608</b>	<b>152 273 277</b>	<b>119 451 029</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>103 396 395</b>	<b>82 892 356</b>	<b>104 715 559</b>	<b>85 282 978</b>
1.1 Réalisées en France	84 154 823	67 579 507	85 568 288	69 739 440
- Actions réalisées par l'organisme	82 377 743	66 171 500	83 485 325	68 052 240
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 777 079	1 408 007	2 082 963	1 687 200
1.2 Réalisées à l'étranger	19 241 573	15 312 849	19 147 271	15 543 538
- Actions réalisées par l'organisme	6 755 195	5 419 705	6 354 492	5 181 388
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	12 486 377	9 893 144	12 792 779	10 362 151
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>19 255 423</b>	<b>15 331 040</b>	<b>20 107 330</b>	<b>16 328 638</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 255 423	15 331 040	20 107 330	16 328 638
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	0	0	0	0
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 748 193</b>	<b>13 477 957</b>	<b>16 267 752</b>	<b>13 275 776</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>7 463 719</b>	<b>5 962 519</b>	<b>2 208 742</b>	<b>1 903 187</b>
<b>5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>167 494</b>		<b>408 148</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>1 912 659</b>	<b>392 335</b>	<b>3 863 925</b>	<b>1 060 985</b>
<b>TOTAL</b>	<b>148 943 884</b>	<b>118 056 206</b>	<b>147 571 456</b>	<b>117 851 564</b>
<b>ÉCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-126 606</b>	<b>-1 157 598</b>	<b>4 701 821</b>	<b>1 599 465</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>180 268 591</b>	<b>180 268 591</b>	<b>187 637 108</b>	<b>187 637 108</b>
- Bénévolat	175 715 011	175 715 011	183 621 243	183 621 243
- Prestations en nature	3 013 404	3 013 404	2 826 018	2 826 018
- Dons en nature	1 540 176	1 540 176	1 189 846	1 189 846
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>	<b>285 260</b>		<b>376 125</b>	
- Dons en nature	285 260		376 125	
<b>TOTAL</b>	<b>180 553 851</b>	<b>180 268 591</b>	<b>188 013 233</b>	<b>187 637 108</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>165 662 020</b>	<b>165 380 481</b>	<b>175 283 562</b>	<b>174 909 585</b>
- Réalisées en France	165 555 424	165 273 885	175 197 183	174 823 881
- Réalisées à l'étranger	106 596	106 596	86 379	85 704
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>3 981 196</b>	<b>3 981 196</b>	<b>4 199 693</b>	<b>4 199 018</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 910 635</b>	<b>10 906 914</b>	<b>8 529 977</b>	<b>8 528 505</b>
<b>TOTAL</b>	<b>180 553 851</b>	<b>180 268 591</b>	<b>188 013 233</b>	<b>187 637 108</b>

## 8.6. CHARGES PAR DESTINATION AVEC L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les charges par destination avec la valorisation du bénévolat et des autres contributions volontaires en nature présentent les emplois de la structure économique dans son ensemble. Cette information figure dans le document de communication synthétique de présentation de l'association et de son activité annuelle, dénommé, « L'Essentiel ». Elles sont évaluées en 2025 à 329 M€ compte tenu du résultat déficitaire.

2025 (en milliers d'euros)	Flux financiers CROD	Bénévolat et autres contributions	Total	%
<b>Missions réalisées en France</b>	84 155	165 555	<b>249 710</b>	<b>76%</b>
<b>Missions réalisées à l'étranger</b>	19 242	107	<b>19 348</b>	<b>6%</b>
<b>Frais de recherche de fonds</b>	19 255	3 981	<b>23 237</b>	<b>7%</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	16 748	10 911	<b>27 659</b>	<b>8%</b>
<b>Engagements sur ressources affectées et autres provisions</b>	9 544		<b>9 544</b>	<b>3%</b>
<b>Déficit</b>	-127		<b>-127</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>148 817</b>	<b>180 554</b>	<b>329 371</b>	<b>100%</b>

### 8.6.1 CHARGES PAR DESTINATION « MISSIONS RÉALISÉES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER » DÉTAILLÉES DANS « L'ESSENTIEL 2025 »

Les missions sociales réalisées en France et à l'étranger, détaillées dans « L'Essentiel », sont déclinées selon le référentiel d'activités nationales approuvé par le conseil d'administration du 21 janvier 2025 et appliqué dès 2024.

La famille d'activité « Animation de réseaux » comprend principalement les salaires des effectifs en charge de l'animation des bénévoles et des dépenses de locaux nécessaires à la mise en œuvre des activités par les bénévoles. Le conseil d'administration a approuvé le principe de répartir les frais d'animation sur les activités France concernées. Une clé de répartition fondée sur le temps passé par les bénévoles aux activités a été appliquée.

La famille « Animation des réseaux » figurant au poste missions réalisées à l'étranger, a été répartie au prorata des flux financiers, l'engagement bénévole étant peu représenté.

Les tableaux ci-après présentent les activités et la répartition de la famille « Animation de réseaux ».

#### 8.6.1.1. MISSIONS RÉALISÉES EN FRANCE

Missions réalisée en France 2025 (en milliers d'euros)	Flux financiers CROD	Bénévolat et autres contributions	Total	Retraitement Animation des réseaux et divers	Total final	%
. Animation des réseaux	38 621	19 477	58 099	-58 099	-	-
. Aide et accès aux droits	13 752	50 843	64 594	20 311	<b>84 905</b>	<b>34%</b>
. Boutiques et lieux solidaires	2 994	24 737	27 731	9 864	<b>37 595</b>	<b>15%</b>
. Lien social, culturel et spirituel	4 917	17 357	22 273	6 919	<b>29 193</b>	<b>12%</b>
. Rue et grande exclusion	3 020	12 641	15 660	5 053	<b>20 713</b>	<b>8%</b>
. Accueil des étrangers	1 458	11 612	13 070	4 621	<b>17 691</b>	<b>7%</b>
. Alimentation durable de qualité	3 643	9 388	13 031	3 742	<b>16 773</b>	<b>7%</b>
. Solidarités familiales et éducation	1 371	9 497	10 868	3 754	<b>14 623</b>	<b>6%</b>
. Eveil à la solidarité	9 534	1 455	10 989	582	<b>11 571</b>	<b>4%</b>
. Plaidoyer	2 174	1 830	4 004	579	<b>4 583</b>	<b>2%</b>
. Hébergements et logements dignes	668	1 837	2 506	726	<b>3 231</b>	<b>5%</b>
. Prison Justice	255	1 743	1 998	695	<b>2 693</b>	
. Mobilité durable et accessible	217	1 363	1 579	547	<b>2 126</b>	
. Accès à l'activité, au travail, au revenu	156	658	814	256	<b>1 069</b>	
. Statistiques des pauvretés	50	685	735	275	<b>1 010</b>	
. Urgences France	1 263	428	1 691	172	<b>1 862</b>	
. Organisation et gestion interne	44	-	44	-	<b>44</b>	
. Relations aux partenaires internationaux	17	7	24	3	<b>27</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>84 155</b>	<b>165 555</b>	<b>249 710</b>	<b>0</b>	<b>249 710</b>	<b>100%</b>

**8.6.1.2 MISSIONS RÉALISÉES À L'ÉTRANGER**

Missions réalisées à l'international 2025 (en milliers d'euros)	Flux financiers CROD	Bénévolat et autres contributions	Total	Retraitement Animation des réseaux	Total final	%
. Animation des réseaux	4 034	9	4 044	-4 044		
. Relations aux partenaires internationaux	13 896	92	13 988	4 044	<b>18 032</b>	<b>94%</b>
. <i>Développement global</i>	4 117	27	4 144	1 198	<b>5 342</b>	
. <i>Accès aux droits</i>	3 903	25	3 929	1 136	<b>5 065</b>	
. <i>Besoins essentiels</i>	2 787	18	2 806	811	<b>3 617</b>	
. <i>Urgences et prévention</i>	1 460	10	1 470	425	<b>1 895</b>	
. <i>Écologie</i>	958	6	964	279	<b>1 243</b>	
. <i>Structuration des ONG</i>	670	4	675	195	<b>870</b>	
. Lien social, culturel et spirituel	860		860		<b>860</b>	<b>4%</b>
. Plaidoyer	450	6	456		<b>456</b>	<b>2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 242</b>	<b>107</b>	<b>19 348</b>	<b>0</b>	<b>19 348</b>	<b>100%</b>

**9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC****9.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)**

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est établi conformément au règlement ANC n° 2018-06.

**9.2. ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)**

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée dans les paragraphes 8.4.

## 9.3 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>82 892 356</b>	<b>85 282 978</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>	<b>67 579 507</b>	<b>69 739 440</b>
. Actions réalisées par l'organisme	66 171 500	68 052 240
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 408 007	1 687 200
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>15 312 849</b>	<b>15 543 538</b>
. Actions réalisées par l'organisme	5 419 705	5 181 388
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	9 893 144	10 362 151
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>15 331 040</b>	<b>16 328 638</b>
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	15 331 040	16 328 638
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>	0	0
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 477 957</b>	<b>13 275 776</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>111 701 351</b>	<b>114 887 392</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>5 962 519</b>	<b>1 903 187</b>
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>392 335</b>	<b>1 060 985</b>
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>1 599 465</b>
<b>TOTAL</b>	<b>118 056 206</b>	<b>119 451 029</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>165 380 481</b>	<b>174 909 585</b>
. Réalisées en France	165 273 885	174 823 881
. Réalisées à l'étranger	106 596	85 704
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>3 981 196</b>	<b>4 199 018</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 906 914</b>	<b>8 528 505</b>
<b>TOTAL</b>	<b>180 268 591</b>	<b>187 637 108</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>113 247 772</b>	<b>115 811 717</b>
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>	<b>696</b>	<b>734</b>
<b>1.2 Dons, legs et mécénats</b>	<b>110 421 199</b>	<b>111 975 668</b>
. Dons manuels	64 756 779	67 625 137
. Legs, donations et assurances-vie	45 507 847	44 175 995
. Mécénats	156 573	174 535
<b>1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>2 825 877</b>	<b>3 835 316</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>113 247 772</b>	<b>115 811 717</b>
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 162 445</b>	<b>571 421</b>
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>2 488 391</b>	<b>3 067 891</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>1 157 598</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>118 056 206</b>	<b>119 451 029</b>
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>15 035 539</b>	<b>15 301 210</b>
<b>(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public</b>	<b>-1 157 598</b>	<b>1 599 465</b>
Correction et changements d'estimation soldes GP 2020 à 2024	14 971 454	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-3 491 086	-1 865 136
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>25 358 309</b>	<b>15 035 539</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>180 268 591</b>	<b>187 637 108</b>
. Bénévolat	175 715 011	183 621 243
. Prestations en nature	3 013 404	2 826 018
. Dons en nature	1 540 176	1 189 846
<b>TOTAL</b>	<b>180 268 591</b>	<b>187 637 108</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>6 000 918</b>	<b>8 007 824</b>
(+) Transfert	93 806	0
(-) Utilisation	2 491 584	3 067 891
(+) Report	489 335	1 060 985
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 904 863</b>	<b>6 000 918</b>

## 9.4 MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public à la clôture de l'exercice, tient compte :

- ▶ Du résultat lié à la générosité du public de l'exercice, pour un montant de - 1,2 M€ ;
- ▶ Des ajustements relatifs à la révision de la méthode de détermination des ratios d'utilisation des ressources liées à la générosité du public, décrite au point 8.1, pour un montant de 11,7 M€ ;
- ▶ De la correction de l'ajustement des ressources reportées au 31 décembre 2020 constatée sur l'exercice 2021, qui avait retenu à tort les investissements et désinvestissements déjà constatés sur l'exercice 2020, pour un montant de 3,3 M€.

Ainsi le montant des ressources reportées liées à la générosité au 31 décembre 2021, hors ajustement lié à la révision de la méthode de révision des ratios, aurait dû être d'un montant de 40,1 M€ au lieu de 36,8M€.

- ▶ Des investissements et désinvestissements net de l'exercice pour un montant de -3,15 M€.

L'impact des changements d'estimation et de la correction d'erreur sur le montant des ressources liées à la générosité du public des différents exercices concernés sont les suivants :

Changement d'estimation (en milliers d'euros)	2020		2021		2022		2023		2024		2025
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	
<b>Montant des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice</b>	21,3	20,1	36,8	41,7	28,2	36,7	15,3	27,9	15,0	30,0	25,4
<b>Impact changement d'estimation cumulé</b>	-1,2		4,9		8,5		12,6		15		

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice s'élève au 31 décembre 2025 à 25,3 M€ contre 15 M€ au 31 décembre 2024.

Ce montant représente :

- ▶ Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles ;
- ▶ Les fonds permettant de répondre au risque des évolutions économiques liées aux ressources largement fondées sur la générosité du public.

La rubrique investissement et désinvestissement est établie en référence au règlement ANC 2018-06.

Dans la mesure où l'historicité des financements des investissements par des fonds affectés n'est pas possible, les investissements et désinvestissements de l'exercice sont déterminés sur la base du ratio d'investissement définie au point 8.4.

## 9.5. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Ne sont reprises dans les contributions volontaires figurant dans le compte emploi annuel des ressources que celles considérées comme provenant de la générosité du public et réparties selon les rubriques du CER pour ce qui concerne les emplois en « contributions volontaires aux missions sociales, contributions volontaires à la recherche de fonds et contributions volontaires en frais de fonctionnement ».

## 9.6. FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les seuls fonds dédiés issus de la générosité du public s'élèvent à un montant de 3,9 M€ au 31 décembre 2025 contre 6 M€ au 31 décembre 2024.

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée
<b>1. TRÉSORERIE NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>		<b>80 312 205</b>		<b>78 977 376</b>
<b>PRODUITS</b>		<b>141 572 362</b>		<b>146 043 108</b>
. Ventes de biens et services		524 626		611 974
. Concours publics et subventions		10 066 589		14 297 754
. Dons, mécénats		64 913 352		67 799 672
. Legs, donations, assurances-vie (*)		45 501 998		44 173 717
. Contributions financières		6 296 188		4 358 798
. Autres produits (dont cotisations)		12 902 665		12 928 914
. Produits financiers		1 366 944		1 810 365
. Produits exceptionnels		0		61 914
<b>CHARGES</b>	<b>132 836 801</b>		<b>134 974 093</b>	
. Achats et charges externes	53 156 461		52 520 760	
. Aides financières	22 465 258		23 940 879	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impôts sur société)	57 192 038		57 955 987	
. Charges financières	23 044		61 321	
. Charges exceptionnelles	0		495 146	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRODUITS ET CHARGES ( A )</b>		<b>8 735 561</b>		<b>11 069 015</b>
. Variation des créances		1 766 330		2 282 555
. Variation des dettes	214 849		1 799 121	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CRÉANCES ET DETTES ( B )</b>		<b>1 551 481</b>		<b>483 434</b>
<b>2. VARIATION DE TRÉSORERIE LIÉE A L'ACTIVITÉ ( A + B )</b>		<b>10 287 042</b>		<b>11 552 449</b>
<b>ACQUISITIONS</b>				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	5 673 349		6 580 731	
. Immobilisations financières	6 291 797		4 827 746	
<b>CESSIONS</b>				
. Immobilisations corporelles		954 880		704 727
. Immobilisations financières				
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		168 355		486 131
<b>3. VARIATION DE TRÉSORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>10 841 911</b>		<b>10 217 619</b>	
<b>4. TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE ( 1 + 2 + 3 )</b>		<b>79 757 335</b>		<b>80 312 205</b>
<b>5. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ( 4 - 1 )</b>	<b>554 870</b>			<b>1 334 829</b>

\*À l'exception des rubriques associées aux legs et donations dont la contrepartie est les fonds reportés.

## RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2026

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 16 Juin 2026, conformément à l'article 7 des statuts de l'association, après avoir entendu les rapports sur la situation financière et morale de l'association et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- ▶ approuve les comptes annuels 2025 qui lui sont présentés,
- ▶ donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à – 126 606,19 euros au poste « Fonds de réserve » ajusté des mouvements de l'exercice.

Fonds de réserve 2024 après décisions de l'Assemblée Générale 2025	21 589 866,07
Affectation du résultat 2025	- 126 606,19
Fonds de réserve après affectation du résultat 2025	<u>21 463 259,88</u>

### TROISIÈME RÉSOLUTION

Les nouveaux statuts, approuvés par l'Assemblée générale du 18 juin 2025 et par le Ministère de l'intérieur par un arrêté le 14 janvier 2026 publié au Journal Officiel le 16 janvier 2026, ne prévoient plus de dispositions particulières pour l'affectation du résultat. L'Assemblée Générale du 16 juin 2026 décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les modalités définies antérieurement, adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 modifiées le 4 Juin 2020 :

Fonds statutaire :	- 12 660,62
Réserve de fonds de roulement	- 1 617 768,67
Fonds de réserve	<u>+ 1 630 429,29</u>
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2025 :	21 463 259,88
Mise à jour du fonds de réserve	<u>+ 1 630 429,29</u>
Total Fonds de réserve après mise à jour	<u>23 093 689,17</u>

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2026 présenté par le Conseil d'Administration.



ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## Le Secours Catholique

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Le Secours Catholique,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Secours Catholique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- ▶ la note 3.2 « Changements de méthodes comptables » qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 ;
- ▶ la note 3.3 « Révision des modalités de l'établissement du CROD et CER et correction du montant des ressources reportées liées à la générosité du public » qui expose, d'une part, la révision des modalités de détermination des ressources et des emplois de la générosité du public pour le compte de résultat par origine et destination et, d'autre part, la correction d'erreur sur les ressources reportées liées à la générosité du public du compte d'emploi annuel des ressources.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 8 « Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et 9 « Informations relatives au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil



**ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé**

**par la direction de la communication**

106, rue du Bac – 75341 Paris Cedex 07

**Tél.** : 01 45 49 73 00

**Fax** : 01 45 49 94 50

**Rédaction** : Direction administration finances

**Maquette** : Département publications

[secours-catholique.org](https://secours-catholique.org)

✉ [caritasfrance](#)

📘 [Secours Catholique-Caritas France](#)

📷 [@caritasfrance](#)



**ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**